

**ELECTIONS MUNICIPALES**

# TRIBUNE

HEBDOMADAIRE



DU PARTI

**SOCIALISTE**

UNIFIE

PRIX : 60 centimes

N° 199. — 13 JUIN 1964

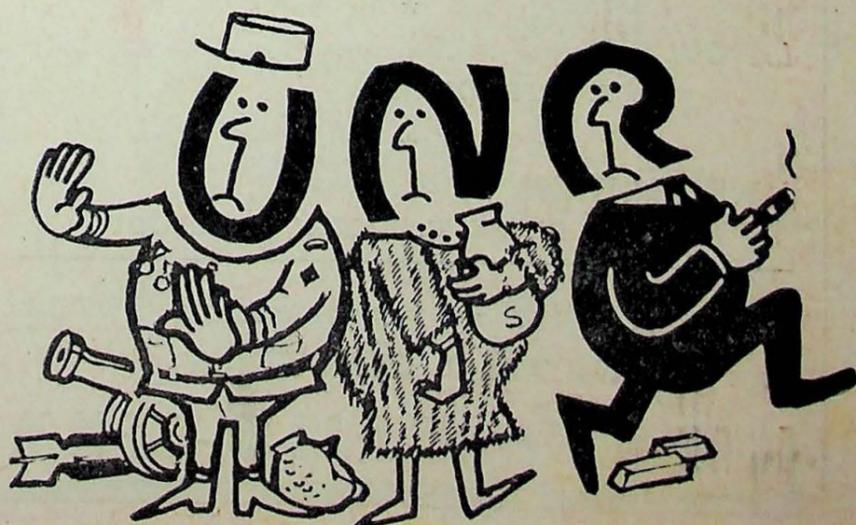
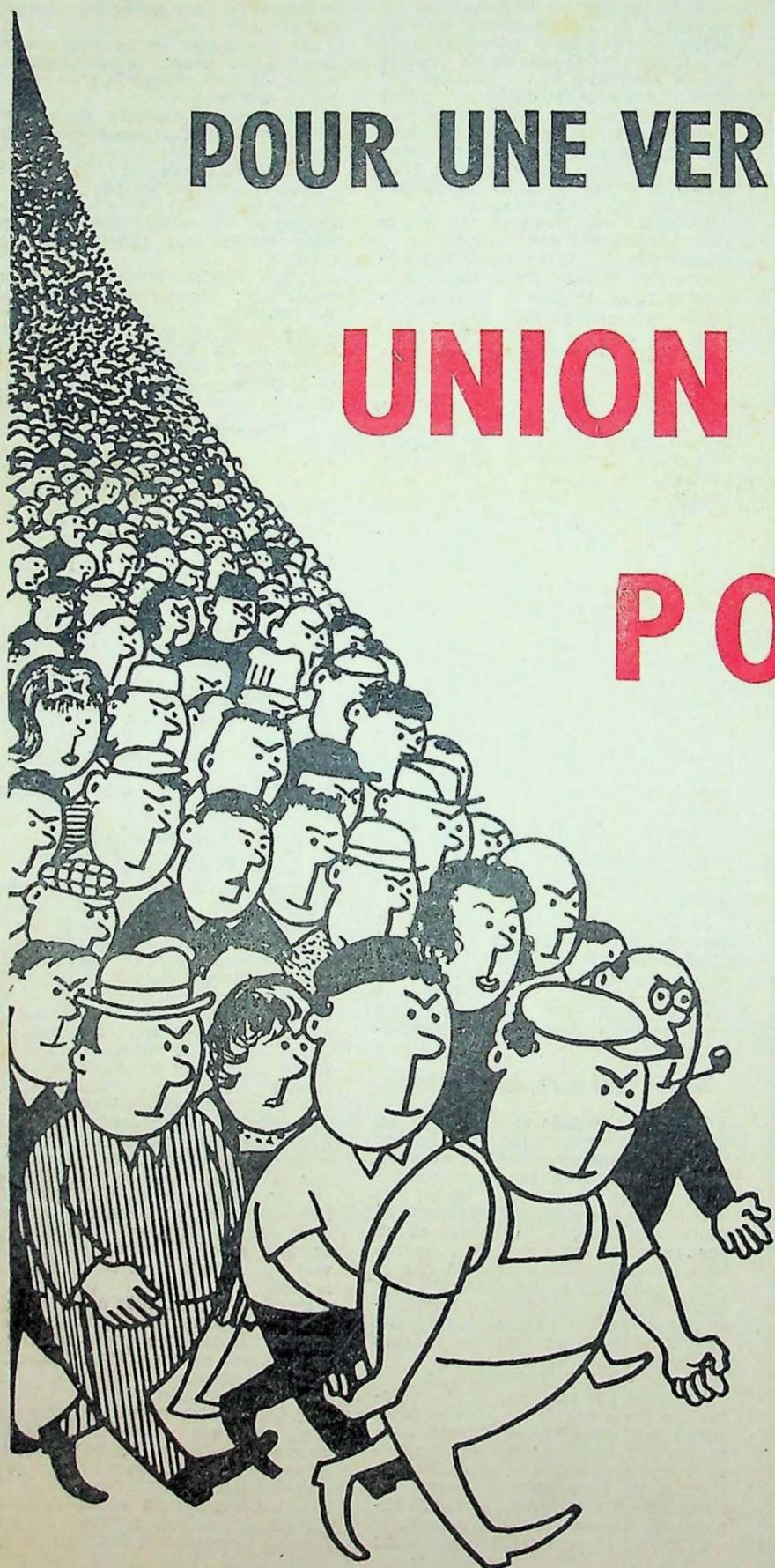
**POUR UNE VERITABLE DEMOCRATIE**

**UNION DES FORCES**

**POPULAIRES**

et

**SOCIALISTES**



**contre l'U.N.R. et ses alliés**

A L'OCCASION DE LA  
PARUTION DE SON

**200<sup>e</sup>**  
**numéro**

**TRIBUNE SOCIALISTE**

présentera la semaine prochaine un

NUMÉRO SPÉCIAL consacré à

**LA MARCHÉ AU SOCIALISME**

Au sommaire :

**L'ACTUALITE POLITIQUE**

par G. MARTINET, J. POPPEREN

★

**LES INSTITUTIONS**

par P. STIBBE, M. FAVRE-BLEIGTREU

★

**L'ECONOMIE PLANIFIEE**

par G. SERVET, M. RUNGIS, G. DUCARROY

★

**SYNDICALISME ET POLITIQUE**

par P. BEREGOVVOY, M. COMBES, M. PENNETIER

★

**LE LOGEMENT**

par R. BEAUNEZ, L. HOUEVILLE, G. NERY

★

**L'ENSEIGNEMENT**

par R. VERDIER, P. ARON, J. BINOT, G. FERRY

★

**L'AGRICULTURE**

par S. MALLET, P. SERANDOUR, J.-C. BARIGEL

★

**LA POLITIQUE INTERNATIONALE**

par P. NAVILLE, P. PARISOT, J.-M. VINCENT  
C. BOURDET, R. DARTIGUES, M. BRIDIER

★

**L'ENFANT ET LA JEUNESSE**

par P. BOURGEOIS

★

**LA CULTURE**

par E. COPFERMANN

★

**L'INFORMATION**

par A. BRILLE, G. DESSON, P. PARISOT

Passez dès aujourd'hui vos commandes  
pour ce NUMÉRO EXCEPTIONNEL

54, Boulevard Garibaldi, PARIS-15<sup>e</sup> - SUF 19-20

**La vie du Parti**

**Menton : Rencontre  
franco-italienne**

Le dimanche 7 juin a eu lieu à Menton (A.-M.), sous l'égide du Mouvement contre l'armement atomique (M.C.A.A.) et sous la présidence d'honneur de Jean Rostand, une rencontre franco-italienne qui a réuni 200 personnes environ et fut suivie d'une marche à travers Menton interrompue par la police à quelques centaines de mètres de la frontière.

Notre camarade Sheiff du Conseil fédéral du P.S.U., qui présidait, appela d'abord à la tribune Gilles Fontaines représentant le comité de Menton du M.C.A.A., qui au nom de tous les jeunes revendiqua « le droit à la vie » et insista sur « le devoir de garantir ce droit » en même temps que sur la nécessité d'informer le public par tous les moyens et en particulier les moyens audio-visuels.

Puis ce fut le professeur Raffaello Monti, de Bordighera, représentant le Mouvement mondial de la Paix, qui, parlant en français, lut ou traduisit plusieurs télégrammes et messages d'adhésion dont celui de Vecchietti, du Parti socialiste unitaire italien, du président du Comité italien du Mouvement mondial de la Paix et de Bertrand Russel lui-même.

Le Dr Beurec, de Menton, qui lui succéda à la tribune, traita particulièrement des dégâts provoqués dans le patrimoine héréditaire de l'espèce par le strontium 90, le caesium 137 et le carbone 14, et déclara « qu'une nouvelle façon de penser était nécessaire pour lutter contre les dangers présentés par ces poisons biologiques qui, selon l'expression de Jean Rostand, « contaminent insidieusement les sources de l'avenir ».

L'Union des femmes italiennes était représentée par Mme Cannetti, d'Imperia et l'Action civique non violente, par Michel Pons, de Nice.

Le délégué du Centre culturel de Cuneo vint ensuite dire, en français, tout l'intérêt que présente la coopération franco-italienne dans la lutte contre l'accumulation des engins de mort nucléaires.

Puis ce fut le tour de Michel Oriol, secrétaire fédéral adjoint P.S.U. des Alpes-Maritimes. Dans un exposé magistral longuement applaudi, il s'attacha à montrer, documents à l'appui, à quel point redoutable la mise sur pied de la force atomique française favorisait l'emprise militaire sur la politique et l'économie de notre pays, et provoquait, selon les chercheurs eux-mêmes, un retard considérable dans les investissements et la recherche.

En cours de séance et parmi les nombreux messages reçus, lecture avait été donnée du télégramme d'encouragement adressé par le C.P.N. du P.S.U.

A signaler parmi les personnalités présentes, deux députés du P.C. italien, un député de la démocratie chrétienne italienne et un député du P.S.U.I., des conseillers municipaux, médecins et psychologues du pays voisin et ami, mais on a remarqué l'absence de délégués de la fédération Alpes-Maritimes du Parti communiste.

La réunion avait été préparée avec soin par une équipe qui comprenait plusieurs membres du P.S.U. des A.-M. affiliés au M.C.A.A., et dont le travail collectif renforça la cohésion et étendit l'influence du mouvement anti-atomique dans les Alpes-Maritimes.

**A nos lecteurs, à nos amis**

Permettez-moi de vous adresser un appel que je voudrais particulièrement pressant. Nous avons besoin de vous. Notre souscription permanente nous a permis de récolter des fonds ; des cotisations mensuelles volontaires, dont certaines ont été payées en un seul versement, ont aidé la trésorerie. Mais nous pourrions travailler avec plus d'efficacité si vous nous donniez des ressources plus importantes. N'hésitez pas. Pensez au parti à la veille des vacances et envoyez des chèques et des mandats au

C.C.P. - P.S.U. PARIS 14.020.44  
N'oubliez pas non plus Tribune Socialiste qui a besoin de 3.000 abonnés supplémentaires. Les abonnements de soutien, de 50 francs pour un an, seront particulièrement appréciés. Si chacun de vous nous procurait un abonnement, notre objectif serait rapidement dépassé. Faites cet effort.

Prix des abonnements ordinaires :  
Un an ..... 28 F  
Six mois ..... 15 F  
Trois mois ..... 7,5 F

à verser 54, boulevard Garibaldi, Paris (15<sup>e</sup>). (C.C.P. 5826.65 Paris.)  
Merci à tous !

Edouard Depreux.

**Lyon : Contre tout  
armement atomique**

« Contre tout armement atomique »  
Des Japonais survivants d'Hiroshima et de Nagasaki vous parlent.

Ce vendredi, 12 juin, à 19 h, à Lyon, au cours d'un meeting organisé par le Mouvement contre l'armement atomique, sous la présidence de J. Gauzit, astronome à l'Observatoire de Lyon, et avec la participation de M. A. Kastler, professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut.

Ont apporté leur soutien :  
L'Association générale des Etudiants de Lyon ; l'A.C.N.V. ; le Cercle Tocqueville ; la fédération anarchiste ; la F.E.N. ; le S.N.E.S. ; le S.N.E.T. ; le S.N.I. ; la Libre pensée ; la L.I.C.A. ; la Ligue des droits de l'homme ; le Mouvement indépendant des Auberges de jeunesse ; le Mouvement Int. pour la réconciliation ; le P.S.U., l'U.D.-C.T.T.C.

Pour la première fois, nous obtenons une participation assez large. Le mouvement de la Paix qui avait donné son accord, l'a repris après une semonce du P.C.

**A propos de l'élection  
de Longwy**

Après la bataille, après les analyses politiques, il faut payer les factures (500.000 AF).

Les camarades de Longwy avaient décidé, dès avant la campagne, de prendre à leur charge la plus grande partie des frais.

Des copains ouvriers donnent 10.000 AF sur leurs maigres ressources.

Un instituteur donne 50.000 AF, etc. Mais cela ne suffira pas...

Ceux qui veulent être solidaires et participer à l'effort financier peuvent verser leur participation au C.C.P. :

Pierre Leiritz, 803-84, Nancy, en précisant : souscription électorale de Longwy.

N.B. — Il est évident que certains échos de la presse du soir faisant état d'accord financier entre le P.S.U. et le P.C.F. relèvent de la pure fantaisie.

**Commission nationale  
de solidarité**

La Commission nationale de Solidarité du P.S.U. vient d'éditer deux cartes-chansons avec la musique et le texte de « L'Internationale » et de « La Commune n'est pas morte ». Ces cartes sont vendues au prix de 1 F.

Les camarades qui désireraient se les procurer (par quantité de 50 au minimum) ou en prendre en dépôt pour les vendre sont priés de s'adresser :

Pour la région parisienne à :  
Jacqueline Mazon, 140, avenue de Suffren, Paris (15<sup>e</sup>). C.C.P. Paris 4-396-08.

Et pour la province à :  
Andrée Pierre-Vienot, mairie de Rocroi (Ardennes). C.C.P. Châlons-sur-Marne 1028-88.

**Action municipale  
et Front socialiste**

Dimanche 14 juin se déroulent, à Arcueil, des élections municipales complémentaires pour que le conseil municipal ensuite au complet puisse élire le successeur de Marius Sidobre, récemment décédé.

Notre section a largement diffusé son programme, elle a organisé une réunion publique avec Edouard Depreux, secrétaire national du P.S.U., Henri Longeot et ses deux candidats, Hilaire Daneyrole et André Ollivier.

Tous nos efforts ont porté sur la nécessité de lutter contre le régime capitaliste et de lui substituer une solution de rechange qui ne soit pas une IV<sup>e</sup> République « améliorée ». Ce replâtrage ne saurait, en effet, nous donner satisfaction et aurait pour conséquence, en reculant sans cesse la solution socialiste, de décevoir et de décourager les démocrates sincères.

Ce n'est pas en 1980 qu'il faut envisager un nouveau régime pour ensuite entendre dire que les Français ne sont pas encore prêts à l'accueillir, qu'il faut encore attendre et préparer l'« horizon de l'an 2000 ».

Il faut choisir entre les deux régimes : celui que nous connaissons bien pour en souffrir suffisamment et celui qui peut, seul, apporter une solution valable. Capitalisme ou socialisme, le reste est du « bla-bla-bla ».

Rien de sérieux ne peut se faire dans nos communes, dans nos entreprises, dans nos provinces, dans notre pays et dans le monde si nous restons dans le cadre d'un régime d'exploitation basé sur la notion de profit et la primauté de l'argent ou dans un régime totalitaire où l'homme disparaît dans la grisaille d'une vaste collectivité.

# POUR UNE VICTOIRE DE LA GAUCHE AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

**R**ENDONS cet hommage au pouvoir gaulliste : pour la préparation des élections municipales, il n'a pas masqué ses intentions. Tirant la leçon des cantonales qui ont révélé les faiblesses de l'implantation de l'U.N.R., il a fabriqué une loi électorale qui vise à amalgamer la droite autour de la formation gaulliste de manière à assurer la prépondérance de celle-ci. Il spéculé à la fois sur les divisions de la gauche et sur les alliances qu'elle pourrait conclure avec la droite. Dans les deux cas, il veut jouer gagnant. Dans le premier, la gauche divisée est battue. Dans le second, elle ressuscite « le Cartel des Non » et facilite de nouvelles offensives gaullistes en désorientant l'opinion populaire.

Face à la manœuvre gaulliste, l'opposition de gauche n'a pas le choix entre plusieurs attitudes si elle veut offrir au pays une perspective politique cohérente et non se livrer à de subtils calculs électoraux dont les élections de 1962 ont, par ailleurs, montré la vanité. *Il lui faut s'unir, dès le premier tour, et s'unir sur un programme qui soit autre chose qu'un catalogue démagogique ou passe-partout.*

Ce numéro spécial de *Tribune Socialiste* souligne l'importance que le P.S.U. attache à la préparation des élections municipales et montre dans quel esprit nous entendons l'aborder.

Le bilan des réalisations de plusieurs municipalités du P.S.U. montre, malgré le faible degré d'autonomie communale, que l'orientation politique des élus n'est pas sans influencer la nature des réalisations locales, notamment en matière d'équipements sociaux et culturels. Les principaux objectifs définis par notre plate-forme municipale : logement, enseignement, santé, loisirs, doivent sensibiliser l'opinion autour des principales revendications communales. Mais la mise au point d'une telle plate-forme ne doit pas seulement consister à recenser les besoins. Encore faut-il préciser les obstacles à renverser pour les satisfaire et cela débouche naturellement sur une contestation d'ensemble de la politique économique du régime.

M. Rungis évalue, par ailleurs, les incidences de la débudgétisation des investissements publics sur les finances locales. Ainsi dans le domaine des équipements collectifs où la France accuse un retard que ne parviennent pas à masquer quelques spectaculaires réalisations de plus en plus réservées aux communes qui « votent bien », la politique du Plan de stabilisation bloque la plupart des initiatives locales. On pourrait également citer la spéculation foncière qui freine considérablement les possibilités municipales en matière de construction. Comme quoi il faut s'attaquer au régime de la propriété des terrains à bâtir pour réaliser les objectifs que l'on définit en matière de logements. Cet exemple illustre la nécessité de faire suivre chaque revendication par les moyens à mettre en œuvre pour la satisfaire. Ce que nous appelons la politique du « contre-plan » trouve son application

pratique au niveau municipal comme à l'échelle nationale.

Une autre question est essentielle à nos yeux : la définition, à l'occasion de la consultation municipale, des conditions de la participation populaire à la gestion des affaires locales. A un moment où la gauche s'interroge sur les formes à donner à une démocratie vivante, n'est-il pas indispensable de montrer que la participation et le contrôle du citoyen sont inséparables de la désignation d'élus chargés de gérer les intérêts de la collectivité. La démocratie locale, telle que Claude Nery et Christian Farjon en décrivent les principes, préfigure la démocratie socialiste que nous avons l'ambition de construire à l'échelle de la nation avant de la projeter dans un cadre vaste. On bute souvent à gauche sur les modalités institutionnelles. Ne serait-ce donc pas une bonne méthode que de traduire pratiquement dans un cadre réduit quelques principes clairs ?

Mais il est bien évident que si l'on peut amorcer étude et discussion de ces problèmes quand on élaborera les plates-formes locales, leur application est subordonnée à la liquidation du régime gaulliste.

Cela ne veut pas dire que toute action politique est renvoyée à la fin du gaullisme mais signifie que nous devons avoir conscience que le régime du pouvoir personnel demeure l'obstacle essentiel à l'exécution d'une autre politique.

Nous abordons ainsi les difficultés que la stratégie définie par nos lettres au P.C. et à la S.F.I.O. a justement pour objet de lever.

Toute attitude défensive de la gauche face au gaullisme n'enraye nullement l'emprise du pouvoir sur l'ensemble des activités nationales. Elle la retarde parfois mais elle ne l'arrête jamais. Toutes les mesures prises par le gouvernement depuis plusieurs mois, qu'elles intéressent la réforme des offices d'H.L.M. ou l'extension des pouvoirs des préfets, visent à assurer le quadrillage politique du pays. La mise en condition de l'opinion publique va de pair avec la suppression progressive des quelques maigres pouvoirs encore détenus par les corps intermédiaires. Ainsi s'affirme, souvent d'une manière insidieuse, la tutelle technocratique et autoritaire du pouvoir sur les grands corps de l'Etat et les entreprises nationalisées. Les communes y échappent de moins en moins.

L'attitude défensive de l'opposition ne répond pas à la situation. Elle dénonce à contretemps, engage des batailles perdues d'avance. En réalité, elle se cantonne dans la défensive parce qu'elle ne parvient pas à susciter une véritable mobilisation des énergies populaires, laquelle demeure impossible tant que ne se dessine pas clairement l'alternative à opposer au gaullisme. Celle-ci ne peut déboucher que sur la construction d'une démocratie politique et économique, instituant une transition vers le socialisme, sinon c'est condamner à l'intégration au gaullisme, le retour à la IV<sup>e</sup> étant lui-même improbable.

Cette alternative ne peut se définir

qu'autour d'un programme et d'une coalition. Ce sont les deux termes essentiels de notre proposition au P.C. et à la S.F.I.O. que nous reproduisons page 12.

Nature du programme, étendue de la coalition, voilà les deux questions que nous soumettons à la discussion publique. Avec le P.C., nous savons qu'il y a désaccord à la fois sur le contenu du programme et sur les limites de la coalition, mais sa réponse (1) offre la possibilité d'en discuter alors que celle de la S.F.I.O. (1) continue à refuser, sous une forme directe ou indirecte, toute conversation avec le P.C.

Il n'étonnera pas Guy Mollet que nous lui disions que l'attitude de son Parti nous paraît équivoque. Au niveau des fédérations et des sections de la S.F.I.O., le dialogue avec les « copains communistes » est non seulement amorcé mais, le plus souvent, sérieusement engagé et comme il n'est conçu qu'en fonction d'un partage de places, il facilite la tactique du P.C. sans que celui-ci ait à souscrire un quelconque engagement et à donner la moindre garantie. Et comment obtenir que les travailleurs et l'opinion démocratique contrôlent le respect des accords conclus si ceux-ci revêtent la forme de tractations secrètes ? A ce petit jeu qui faisait autrefois les délices du Parti radical, le socialisme n'a rien à gagner même si la S.F.I.O. sauve quelques sièges.

C'est une tout autre politique qu'il s'agit aujourd'hui de proposer. Un politique qui ne refuse ni le contact, ni le dialogue avec le P.C., encore moins la contestation de ses positions actuelles sur le plan intérieur ou international. Elle seule peut modifier le rapport des forces en faveur des partisans du socialisme démocratique à condition que ceux-ci définissent autrement que du bout des lèvres l'alternative socialiste au gaullisme.

Ce que nous appelons le Front socialiste en définit les contours : partis se réclamant du socialisme, organisations syndicales et sociales avec lesquelles une collaboration doit s'instituer sans que soit mise en cause leur autonomie de décision et leur indépendance. Mais il est certain, comme le rappelle F. Rousset, que les militants découragés en 1958, de nombreux jeunes et même des démocrates hésitant encore devant l'option socialiste, le rejoindraient si le programme était clairement tracé et exprimée l'intention de l'appliquer rigoureusement. Cela implique évidemment qu'une telle coalition soit fermée aux forces réactionnaires et centristes dont l'attitude, tout au long de la lutte contre l'O.A.S., a révélé les véritables intentions. C'est notre souci majeur et pour éviter que se renouvellent les alliances immorales des cantonales, les fédérations et sections du P.S.U. prendront appui à tous les niveaux sur les forces du renouveau socialiste qui se manifestent dans toutes les organisations.

Pierre Beregovoy.

(1) Voir, ci-dessous, les réponses du P.C. et de la S.F.I.O.

éditorial

## Les réponses du P.C. et de la S.F.I.O. aux propositions du P.S.U.

### Lettre du Parti Socialiste

Cher camarade,

Le Bureau du Parti Socialiste a pris connaissance de votre proposition d'une rencontre soit avec le P.S.U., soit avec le P.S.U. et le P.C., en vue de rechercher un accord à trois à l'occasion des élections municipales.

Le 54<sup>e</sup> congrès national de la S.F.I.O., s'il n'a pas exclu certaines actions communes de caractère défensif avec le parti communiste a, vous le savez bien, constaté que les conditions d'un accord politique avec ce dernier n'étaient pas remplies.

A ce jour, la discussion publique avec le parti communiste n'a pas donné de résultats susceptibles de modifier cette situation. Il en résulte que nous ne pouvons envisager, sous une forme directe ou indirecte, de conversations avec le parti communiste en vue d'aboutir à un accord de

portée nationale sur le plan que vous évoquez.

De plus, il est de règle que la tactique du parti pour les élections législatives, cantonales ou municipales soit toujours définie par un Conseil national en fonction de la loi électorale et de la situation politique. Les organismes centraux du parti ne sont donc pas habilités à engager valablement une discussion sur ce point avec d'autres formations politiques.

Dans ces conditions, il n'est pas apparu utile au Bureau du parti de répondre favorablement à la demande de rencontre formulée dans votre lettre du 29 mai.

Je vous prie de croire, cher camarade, à mes sentiments socialistes.

Guy Mollet,  
secrétaire général.

Cher camarade,

J'ai bien reçu votre lettre relative aux prochaines élections municipales.

Le Parti Communiste Français aussi considère que ces élections seront d'une grande importance politique. C'est pourquoi notre dernier congrès national a fixé l'orientation du parti pour ces élections tant en ce qui concerne le programme d'action que la tactique électorale.

Nous sommes d'avis qu'il y a lieu de tout faire pour battre les candidats du pouvoir personnel et de la réaction en favorisant l'union de toutes les forces ouvrières et démocratiques du pays.

Il nous apparaît qu'en vue de ces

élections des conditions favorables existent permettant à tous les partis démocratiques, opposés aux hommes du pouvoir personnel et de la réaction, de trouver une base d'entente.

C'est pourquoi, pour notre part, nous sommes résolus à poursuivre nos efforts en vue de parvenir à une telle entente.

Dans le cadre des démarches générales que nous avons déjà entreprises, notre parti est, comme par le passé, d'accord pour rencontrer les représentants de votre parti.

Nous vous adressons, cher camarade, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Waldeck Rochet,  
secrétaire général du P.C.F.

# Pour une vie locale démocratique

LES élections municipales doivent être l'occasion d'un renouveau de vie démocratique à l'échelon local, d'un rapprochement des forces de gauche en vue de la réalisation de notre politique de Front socialiste.

Un tel accord partout où il sera possible ne peut être fondé sur l'équivoque. Or on ressent parfois chez nos partenaires une difficulté à se dégarer de certaines vieilles habitudes, d'une notion de la défense des libertés locales qui freine l'évolution vers un type de vie locale démocratique renouvelée.

Il s'agit donc, d'abord pour nous, de promouvoir un style original, de définir les problèmes locaux en termes nouveaux de façon à regrouper, non seulement les représentants des partis de gauche (P.S.U., P.C., S.F.I.O.) mais aussi les militants socialistes non engagés politiquement, syndicalistes ou militants sociaux, de manière à assurer une alternative socialiste au régime actuel. En effet, la lutte politique au plan national doit être étroitement liée à la lutte au plan local. Elle doit reposer sur un assentiment des citoyens là où le contact avec eux est le plus facile, là où ils peuvent le mieux saisir l'importance des problèmes auxquels ils se trouvent confrontés au plan de la commune.

## Revalorisation de la notion de participation

Cela suppose donc que le programme d'union repose sur un certain nombre d'options fondamentales qu'il convient de définir. La réalisation de cette politique ne sera complète qu'avec un changement de régime. Mais nous avons depuis longtemps affirmé que notre politique n'était pas une perspective lointaine pour une société future, mais un mouvement dynamique qui prépare une évolution des structures sociales et qui doit être amorcé dès aujourd'hui. Notre effort doit viser à la fois les institutions et les hommes et ne pas attendre qu'une action sur l'un des deux plans provoque un effet sur l'autre.

La démission des citoyens est la raison essentielle de l'absence de vie locale. Encore faut-il comprendre comment on en est venu à une telle situation. L'information au plan local est incomplète ou même inexistante, le dialogue avec les pouvoirs publics y est limité, quand il existe, aux rapports individuels. On voit le notable pour arranger « son affaire ». Les pressions des groupes se trouvent bloquées par des procédures administratives désuètes où les responsabilités et les décisions sont diluées et échappent même le plus souvent au pouvoir local. Les interventions sont multiples dans notre pays du « piston », mais font du citoyen un « assisté » et non un « participant majeur ». Il faut donc redécouvrir et imposer la notion de participation.

C'est à partir de l'homme, qu'il soit isolé ou en groupe, que s'organise la vie locale. Les différents services communaux doivent répondre à ses différents besoins : se loger, travailler, circuler, s'instruire, se soigner, se nourrir, se vêtir, se cultiver. Or, en face de chacun de ces services, une structure de dialogue se met souvent spontanément en place : association de locataires, syndicats ouvriers, associations familiales, de parents d'élèves, œuvres laïques, groupes culturels...

Encore faut-il que ces corps intermédiaires soient consultés et associés à la gestion, par exemple par une participation aux commissions extra-municipales qui n'existent aujourd'hui que rarement. Cela suppose bien sûr une décentralisation des pouvoirs qui va à l'encontre de l'orientation actuelle de régime. Mais dans le cadre de ce qui reste d'autonomie communale, l'essai doit être tenté car il préparera l'avenir.

Il reste que la participation peut aussi prendre la forme d'une contestation propre à obliger les pouvoirs publics locaux ou régionaux voire nationaux à prendre position. La carence de l'information peut également être palliée par un bulletin local, même sommaire et occasionnel, qui fera juge l'opinion.

Mais cette notion de participation

implique un effort simultané pour une évolution des institutions.

## Renouvellement des méthodes gestionnaires

Le développement des villes, les changements survenus dans la vie économique, dans le mode d'habitation, de loisirs, les problèmes complexes posés par la circulation, auraient exigé depuis longtemps un changement complet des méthodes de gestion municipale.

Demain les communes deviendront de plus en plus des entités ordonnées entre elles et par rapport à une vie régionale en développement. Devant cette situation, le Pouvoir se contente de promouvoir des réformes autoritaires, des lois électorales, des finances locales, d'organiser des découpages savants et de donner à ses pré-fets des pouvoirs accrus.

Il faudrait bien au contraire organiser des structures de participation aux différents échelons pour que la vie régionale n'étouffe pas la nécessaire autonomie des communes. Car il faut assurer à la fois la nécessaire coordination des efforts des communes au plan régional, celui où se posent et se poseront de plus en plus les problèmes d'aménagement, et une véritable autonomie de gestion pour tout ce qui est propre à la localité : les vocations des militants de tous groupes sont suffisamment différentes pour couvrir l'éventail des tâches. On le sait bien dans un parti où certains ne sont intéressés que par les problèmes nationaux voire internationaux et délaissent les problèmes locaux. Toutes ces vocations sont utiles et elles doivent être toutes assurées.

Au plan de la concurrence elle-même, il vaut mieux susciter et organiser le dialogue et la participation gestionnaire avec les groupes locaux qu'organiser ces conseils de quartier tirés au sort comme des jurés d'assises, que proposait un rapport du dernier colloque socialiste. C'est le moyen de redonner aux citoyens le goût de la vraie politique.

Ces idées sont d'ailleurs plus com-

munément admises qu'il n'apparaît à certains. N'oublions pas que pour beaucoup de militants actuels du P.S.U., c'est l'action syndicale et locale qui les a amenés à l'engagement politique et que pour beaucoup de participants actuels des clubs il en est de même. L'erreur serait de croire que cette formation n'est qu'un passage, oublié ensuite. Pour la plupart la préoccupation de l'engagement au plan local demeure essentielle. C'est une des significations de la rénovation du socialisme dont notre parti est porteur. C'est cela que nous devons faire comprendre à nos partenaires dans la bataille des municipales.

## Les formes de notre action

C'est pourquoi, au-delà des objectifs politiques nationaux qui pèseront dans le scrutin, il faut aussi que soient étudiés les problèmes locaux et régionaux dans la préparation des municipales. Nos militants doivent prendre l'initiative de former des groupes de travail permanents avec nos partenaires en les ouvrant aux groupes locaux que ces questions intéressent.

C'est le moyen de former les futurs candidats à leur tâche. C'est le moyen de les faire travailler ensemble dès maintenant, de constituer des sortes de conseils municipaux parallèles qui donneront aux électeurs l'image d'un groupe cohérent, qui sait ce qu'il veut, et qui n'est pas le résultat d'une savante mais éphémère arithmétique électorale.

La mise au point d'un plan municipal portant sur les transformations indispensables à réaliser dans le cadre de la période de gestion de cinq ans et la mise en place d'une information sérieuse et objective feront plus pour le succès de la liste que la seule contestation systématique parfois irresponsable. Le contact avec les groupes locaux assurera pour demain la participation gestionnaire de ceux-ci au plan des quartiers ou de la commune.

Même si le succès électoral ne vient pas immédiatement récompenser cet effort, la voie sera ouverte pour une opposition efficace au plan local et débouchera de tout façon sur un mouvement plus vaste de renaissance de la vie politique au sein de la commune.

Christian Farjon et Claude Néry.

## NOS POSITIONS SUR LE PROBLÈME DU LOGEMENT

### LES OPTIONS FONDAMENTALES :

Le droit au logement : c'est un droit de la personne humaine aussi fondamental que le droit à l'instruction, au travail et à la santé.

Le logement est un service public : la seule façon de construire

des logements pour ceux qui en ont besoin est de confier cette tâche à un service public autonome.

Le logement social est prioritaire : ce sont en effet les classes populaires qui sont les plus défavorisées.

### LES MOYENS DE CETTE POLITIQUE :

La municipalisation du sol : seul moyen sérieux d'éviter la spéculation foncière et de mettre à la disposition de tous le patrimoine commun des citoyens.

Le Service National de l'Habitat : service public à gestion tripartite (Administration, techniciens,

usagers) démocratique et décentralisée.

Construire 500.000 logements par an, dont 400.000 H.L.M. locatifs.

Revoir la collection de « Tribune Socialiste » et la brochure « Le Service National de l'Habitat », numéro spécial du « Courrier du P.S.U. », octobre 1961.

M. LEGRAND, maire d'une commune de 15.000 habitants, est dans son bureau, à l'hôtel de ville, il réfléchit :

« Les élections municipales approchent. Il y a un millier de mal-logés inscrits au fichier communal. Il faudrait pouvoir construire. Oui, mais, comment y arriver ?... »

« Il y a d'abord le problème du terrain. Tout le centre est pourri, insalubre. C'est d'ailleurs pourquoi il y a tant de mal-logés. Il faut donc éten-

# Monsieur le Maire veut construire...

dre le périmètre d'agglomération à des terrains de culture. Mais seulement quand la ville pourra les acheter sinon les spéculateurs vont fondre dessus...

« Il y avait bien eu le projet de Z.U.P. (1) avec deux communes voisines. Mais l'un des maires, U.N.R., a été battu aux cantonales par l'autre, indépendant opposant. Le sous-préfet est furieux car on lui avait pourtant donné des assurances que l'élection ne faisait pas un pli. Et il a dû se faire engueuler. Alors, plus de Z.U.P. ! Au moins pour le moment... »

« Aussi quelle idée a eu le conseil de se mouiller à ce point ? Au premier tour, ça allait : les M.R.P. et les S.F.I.O. s'étaient mis d'accord sur l'opposant, mais les commerçants, le médecin, l'agent immobilier étaient pour l'U.N.R., le reste suivait. Lui, le maire, qu'on avait choisi parce qu'il n'avait pas d'autre ambition et qu'il était « apolitique », avait pu rester neutre. Mais, au deuxième tour, parce

que les crédits pour la zone de rénovation n'étaient pas débloqués au F.N.A.F.U. (2), voilà que les commerçants qui voulaient des boutiques neuves et pas chères s'étaient fâchés ! L'agent immobilier aussi. Si on ne construit pas, on ne peut pas vendre ! Le médecin dénonçait l'insalubrité. Ils avaient lâché l'U.N.R. et fait le succès de l'autre. On aurait dû accepter la Société d'économie mixte avec le groupe bancaire au lieu de prendre l'Office d'H.L.M. ! »

« On ne peut tout de même pas travailler avec les promoteurs privés et les banques qui les soutiennent. Ils construisent trop cher. Ça ne peut pas être pour les mal-logés. Ça amène de nouveaux habitants. Il faut construire de nouveaux groupes scolaires, de nouveaux équipements, et on n'a pas de fonds pour les terminer... Sans compter que le plan de la zone de rénovation n'est toujours pas approuvé par le ministère de la Construction. Ça fait quatre fois qu'on le re-

fait. Et pourtant, cette fois, les Ponts et Chaussées semblaient d'accord.

L'Office départemental d'H.L.M. qui doit aménager et construire est d'ailleurs en crise. Le nouveau président U.N.R., imposé par le préfet, est en guerre avec le directeur S.F.I.O. Ça piétine !... »

« On ne peut tout de même pas arriver aux municipales comme ça. La liste d'union actuelle est bien fragile et, selon les problèmes, elle casse facilement. La majorité est maintenant contre l'U.N.R., mais pour combien de temps ? Et l'U.N.R. ne peut pas faire une liste seule. Ils ne sont pas assez. »

« Ah ! les municipales ne vont pas être drôles. Et comment, dans tout cela, arriver à être réélu maire ? La neutralité n'a pas payé et la popularité baisse. »

« Pas de problème ! Pour remonter ça, il faudrait construire ! »

P. E.

(1) Z.U.P. : zone à urbaniser par priorité.  
(2) F.N.A.F.U. : Fonds national d'aménagement foncier urbain (ancien F.N.A.T.).

### BULLETIN D'ADHESION

Nom .....  
Prénom .....  
Adresse .....

déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.

(Bulletin à retourner au siège du P.S.U., 81, rue Mademoiselle, Paris (15').

## XXV<sup>e</sup> Congrès des H. L. M.

LES animateurs des organismes d'H.L.M. attendaient avec impatience ce congrès pour faire le point des récentes modifications intervenues dans la législation qui les concerne.

Le rapport du Secrétaire général de l'Union, comme à l'habitude, était sérieux, documenté et abondant. Devant l'incertitude des statistiques officielles, il préférait s'appuyer sur une enquête auprès des organismes eux-mêmes pour faire le bilan de l'année écoulée.

Cela n'empêcha pas le ministre après lui, dans une salle qu'avaient quittée les animateurs communistes et une partie des animateurs S.F.I.O., d'affirmer que depuis 1958 nous avons doublé le nombre de logements construits annuellement et les crédits correspondants. C'était oublier que la part du financement d'Etat avait diminué de 20 pour cent entre temps et que ce résultat n'était obtenu, à leur corps défendant, que par un effort financier extérieur, difficile pour les organismes H.L.M. Les congressistes ne s'y sont pas laissés prendre et l'on a noté à maintes reprises des « mouvements divers ». Les applaudissements ne sont venus qu'à l'annonce de la publication prochaine du nouveau statut des coopératives H.L.M. réclamé et attendu depuis plus de cinq ans. Pour le reste, le ministre s'est contenté de développer son projet de bail à la construction dont les congressistes ont pu dire ensuite le peu qu'ils en attendaient.

Car ce congrès a marqué une prise de conscience plus nette des animateurs des répercussions de la politique générale du pouvoir sur la politique du logement social. Signe des temps ? A l'ouverture du congrès un tract C.F.T.C. distribué, réclamait 500.000 logements par an, le même objectif que celui du congrès, que celui du conseil économique et sur lequel le ministre est resté muet.

Et l'on a pu noter dans les interventions des délégués, des suggestions et souvent des exigences dont l'énoncé ne peut que nous réjouir :

— l'un réclamait l'élargissement de la vocation des H.L.M. prélué d'un véritable service national de l'Habitat et trouvait que 200.000 H.L.M. sur 500.000 logements annuels (vœux de l'Union nationale H.L.M.) était trop modeste et qu'il fallait exiger plus ;

— l'autre exigeait des mesures de blocage des prix des terrains estimant que si le plan de stabilisation commandait la fixation autoritaire du prix du lait et du pain, les terrains ne devaient pas être une source de profits honteux ;

— un autre dénonçait les réformes de l'expropriation qui par l'institution d'un juge foncier unique, non informé, avait entraîné une flambée des prix aux jugements ;

— un autre enfin stigmatisait la tactique du pouvoir comme une tactique patronale affirmant que la seule réponse était l'union des efforts et l'appel à la masse pour exiger une politique sociale du logement : les négociations pour utiles qu'elles soient ne suffisent plus. Il faudrait une Journée nationale des H. L. M. pour affirmer notre revendication.

Le congrès, plus nombreux qu'à l'habitude (1.720 délégués contre 1.200 l'an dernier), marquait un certain rajeunissement de la moyenne d'âge des congressistes dû, notamment, aux animateurs des coopératives bien souvent syndicalistes ou militants sociaux.

L'attention portée à tous les problèmes posés par la construction, les équipements collectifs, l'allocation logement, le logement des personnes en situation particulière (personnes âgées, étudiants, jeunes travailleurs...), montre une prise de conscience de plus en plus exigeante de leurs responsabilités et de celles du pouvoir, par les animateurs des organismes d'H.L.M.

Dans l'immédiat aucune novation importante n'est sans doute à attendre de ce congrès, mais la montée des couches démographiques d'après guerre à l'âge de la majorité, problème dont le congrès a eu une pleine conscience, et les réactions des délégués sont l'amorce d'une évolution qui peut être fructueuse et décisive demain.

C. Nery.

### Cinquantenaire de l'assassinat de Jaurès

La Ligue des Droits de l'homme et du citoyen, la Ligue de l'Enseignement, la Société d'études jauresiennes organisent une manifestation commémorative à l'occasion du cinquantenaire de l'assassinat de Jean Jaurès, première victime de la guerre de 1914-1918, le mardi 16 juin 1964, à 21 heures, au Théâtre Récamier, 3, rue Récamier, Paris (7<sup>e</sup>). (Métro : Sèvres-Babylone).

Nous ne saurions trop recommander à nos amis, à nos lecteurs, à nos sympathisants non seulement d'assister, à cette commémoration, mais d'y amener de nombreuses personnes avec eux.

Ils ne regretteront pas leur soirée.

# DES MAIRES PSU ONT RÉALISÉ...

## A Sotteville-lès-Rouen

COMME le montre bien ces deux photographies, c'est surtout à la reconstruction de Sotteville que s'est attelée, non seulement la municipalité de la Libération, présidée par un socialiste, M. Lanoux — qui vient de décéder — mais aussi celles qui suivirent et que dirige, presque sans interruption depuis 1947, notre camarade Roland Tafforeau.

Sotteville qui comptait 26.000 habitants en 1939, n'en comptait plus que 8.000 à la Libération, la ville ayant subi trente-six bombardements l'ayant sinistrée aux deux tiers. Environ trois mille sept cents maisons furent totalement détruites, faisant avec celles qui le furent partiellement plus de dix-sept mille sinistrés ; les bâtiments publics avaient, eux aussi, beaucoup souffert, la mairie rasée, toutes les écoles touchées gravement, deux églises sur trois également, le stade était détruit, même l'hospice civil des vieillards avait été atteint ainsi que le cimetière, l'hospice des sœurs et l'orphelinat également détruits ; le chemin de fer et les usines n'avaient pas échappé à la dévastation non plus, l'éclairage public au gaz totalement inutilisable, les réseaux d'eau et d'égouts très endommagés.

Il n'était pas question de reconstruire Sotteville telle qu'elle était et ce fut l'objet des études nécessaires à

l'établissement d'un plan d'urbanisme que nous avons suivi depuis son approbation.



Hier...

(Photo « Tribune ».)

En résumé, qu'avons-nous fait ?

D'abord des voies plus larges, partout où cela était possible. Une zone verte dans laquelle la circulation est exclue, d'importantes cités H.L.M. pour compenser la diminution du nombre des logements reconstruits du fait des abattements de vétusté et des

lement procédé à l'agrandissement d'un lycée technique de garçons et filles et facilité la création d'un lycée classique de jeunes filles. Nous avons construit un centre municipal de santé et des douches municipales. Nous reconstruisons le stade et le projet de mairie attend le financement du ministère de l'Intérieur où il a reçu l'accord technique.

La ville a maintenant 33.600 habitants et est la troisième du département. Quatre cent vingt-cinq logements sont en cours de terminaison.

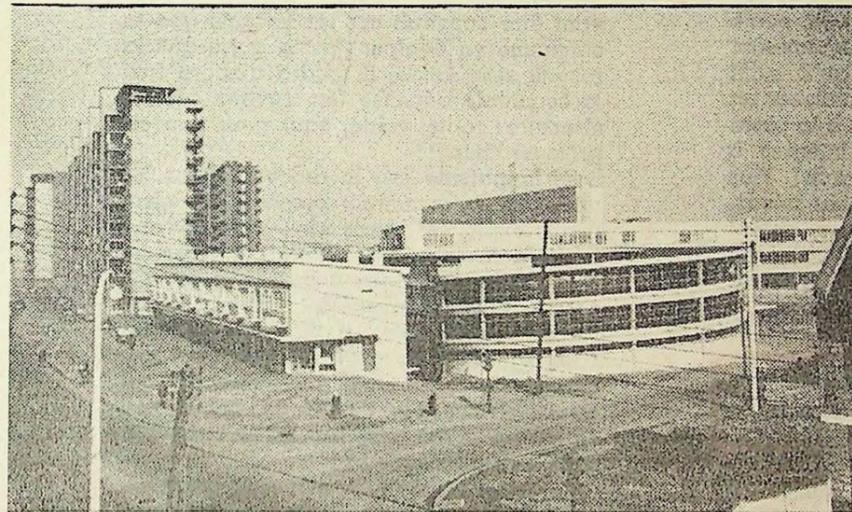
Nous avons aussi réalisé une zone industrielle de vingt hectares qui s'avère déjà insuffisante.

Nous sommes en pourparlers avec les représentants d'une entreprise commerciale pour la construction d'un grand magasin afin d'essayer de retenir les acheteurs à Sotteville et d'y améliorer le rendement de la taxe locale.

Compte tenu de notre population, nous sommes touchés par la nouvelle loi électorale municipale.

Roland Tafforeau,

maire de Sotteville-lès-Rouen



...Aujourd'hui.

(Photo « Tribune ».)

L'EXERCICE d'un mandat de maire dans la région parisienne n'est certes pas une sinécure. Un énorme accroissement démographique, une diminution relative des ressources ajoutent des difficultés nouvelles à celles que connaissent tous les maires.

L'augmentation de la population pose le problème quotidien du logement : la hantise, la bête noire du maire de banlieue ! Bien que la commune de Boissy-Saint-Léger ne soit passée que de 3.200 à 4.800 habitants en dix ans, pourcentage encore modeste, et ne mérite pas encore le titre de « ville champignon », il y a déjà en souffrance à la mairie trois cents demandes de relogement. Or il est impossible de satisfaire plus d'une vingtaine de demandes par année, en moyenne. A ce rythme, la crise n'est pas près d'être résolue.

Mais l'arrivée prochaine du « métro express » à Boissy-Saint-Léger doit amener un accroissement de la population et partant de la construction. Je reçois chaque jour des spéculateurs fonciers et immobiliers attirés par de belles affaires : la plus belle étant un programme de six mille logements. Non point des H.L.M. et des logements sociaux, comme on pourrait le croire — car il n'y a plus d'argent pour cela ! — mais des appartements de « haut standing », à vendre, qui rapporteront aux banques pas mal de milliards. Et le conseil municipal socialiste vient de donner son accord

## A Boissy - Saint - Léger

préalable !... Du moins a-t-il en contrepartie exigé la construction de quatre cents H.L.M. qui permettront de résorber d'un seul coup la crise du logement dans la commune. On voit néanmoins la difficulté pour un maire socialiste de faire du social sans le socialisme !

Le manque de ressources des communes banlieusardes vient de leur situation de « communes-dortoirs ». La médiocrité du commerce et de l'industrie ne produit qu'une taxe locale très réduite : nos habitants font l'essentiel de leurs achats à Paris. Par contre, nous avons de nombreux enfants à scolariser, de nombreux vieillards à hospitaliser, une voirie et un assainissement précaire qu'il faut progressivement moderniser. Si bien que les budgets communaux finissent par être essentiellement alimentés par les centimes additionnels, lourdes contributions communales, bien supérieures en Seine-et-Oise à celles de Paris et de la Seine.

Et ces budgets vont annuellement croissant, l'Etat gaulliste ayant pris l'habitude de se décharger sur les communes des dépenses qui lui incombent. Des exemples ? En voilà quelques-uns parmi bien d'autres : les

dépenses d'assistance pour la seule commune de Boissy ont sextuplé de 1958 à 1959, passant de deux mille à douze mille francs ; les communes du canton ont dû assurer la charge énorme de la construction d'un lycée dit « d'Etat » ; ajoutez-y la reconstruction de l'hôpital régional : le District, création gaulliste, se refuse à participer ! A quoi sert-il donc ?

Et ce ne sont là que quelques-unes des difficultés auxquelles se heurte une municipalité. Encore faut-il y ajouter l'inertie des Pouvoirs publics lorsque, comme c'est le cas chez nous, ils se privent de tout appui politique auprès de nos dirigeants. Heureusement que l'administration comprend encore bien des républicains !... Mais craignons qu'elle ne soit bientôt entièrement « gaullisée » !

Dr Michel Catonné,

maire de Boissy-Saint-Léger  
(Seine-et-Oise)

**NON ! Les élections municipales ne sont**

# UNE BONNE POLITIQUE DANS LA nécessite une bonne politique da

**D**EUX dangers — inverses mais également redoutables — guettent le citoyen que l'approche des élections municipales remet, pour un temps, à l'heure de son clocher. Le premier, probablement le plus fréquent dans les milieux de gauche, consiste à penser que « tout est affaire de choix nationaux », que sans « changement général de la politique nationale », rien de sérieux ne pourra être fait à l'échelon local... Bref, que, faute de changer la voiture, ce n'est pas la peine de réparer le pneu.

Chacun voit bien ce qu'il y a de caricatural dans ce comportement dit de « grande politique ». On oublie vite les réalités locales, à ne brasser que des slogans nationaux; l'école de quartier à agrandir, l'adduction d'eau à réaliser pour changer la vie d'un hameau, la maison de jeunes à bâtir pour donner aux adolescents d'autres perspectives que celles du yé-yé risquent d'être négligés pour qui ne pense que blocs mondiaux, force de frappe ou constitution.

Mais le danger inverse, pour être moins ridicule, m'apparaît tout aussi grave. Que d'illusions va-t-on entretenir auprès de ses voisins, de ses concitoyens de la petite ou grande commune en leur laissant croire que tout est possible, qu'il suffit de se remuer un peu plus, d'administrer un peu mieux, de mettre des jeunes à la place des vieux et des édiles plus intègres à la place des élus plus roublards! Plus perfide, cette propagande passera mieux, sans doute. Mais quels déboires après! Et quel désenchantement pour ceux qui se sont vu promettre la lune... ou presque.

## A la recherche de fonds pour construire

Quelques exemples simples suffisent à montrer que les choses sont liées, qu'il ne peut y avoir de bonne politique commune — c'est-à-dire répondant aux besoins prioritaires de la population — que s'il y a une bonne politique nationale. Faute de quoi on peut mettre un peu plus d'ordre dans les affaires communales, modifier les priorités dans l'emploi des fonds, modifier — et à peine! — l'impact des impôts locaux... mais pas vraiment répondre aux besoins de la population, faute d'argent pour bâtir, de liberté pour taxer, d'autonomie pour dépenser.

Suivons M. Dupont-Durand, nouveau maire d'une commune de taille moyenne, élu à la tête d'un conseil municipal qui l'appuie sans défaillance. Jeune et dynamique, M. Dupont-Durand a déploré depuis dix ans qu'on ne construise pas assez d'H.L.M. locatives dans sa localité, alors que l'afflux des ruraux en ville entretient la crise du logement et que la montée des générations d'après guerre fait prévoir la multiplication des jeunes ménages pour les prochaines années.

Construisons donc hardiment, a dit le maire, encouragé par son conseil municipal. Mais avec quoi? Il faut des terrains et des fonds. Les terrains, cela s'achète; mais voilà, la commune n'a guère de fonds disponibles pour acheter un grand terrain, et si elle emploie ainsi son argent, avec quoi construira-t-elle?

Eh bien! augmentons les impôts et empruntons, a déclaré courageusement M. Dupont-Durand. C'est plus vite dit que fait.

Car pour augmenter sérieusement les impôts locaux — qui rapportent actuellement plus de 12 milliards de francs (nouveaux) par an aux collectivités locales et couvrent environ les deux tiers de leurs dépenses de fonctionnement — il faut des autorisations venues de l'échelon supérieur. La **taxe locale sur le chiffre d'affaires** — qui procure à elle seule la moitié des recettes fiscales des communes — est fixée par le Parlement (actuellement au taux de 2,75 p. 100, dont 2,10 p. 100 sont perçus au profit des communes et 0,45 p. 100 au profit des départements).

Il n'est pas du pouvoir des municipalités de la majorer, même pour le meilleur motif; la seule chose que puisse faire la commune, c'est de réclamer une dotation spéciale du Fonds national de péréquation de cette taxe si le commerce est insuffisant dans la localité et ne procure pas à la commune le minimum — qui lui est garanti par la loi — de 37 francs par habitant et par an.

Bien sûr, il existe d'autres impôts, et c'est vers eux que se retourne M. Dupont-Durand:

— la **taxe nouvelle dite de régularisation foncière** de 10 F par mètre cube pouvant être construit sur les terrains que la commune va équiper; mais, outre que la recette sera faible, il faudra d'abord que la commune dépense (en travaux d'infrastructure: route, voirie, eau) pour pouvoir prélever l'impôt;

— la **patente** (ou la redevance sur les mines, si la commune possède des gisements exploités); mais M. Dupont-Durand hésitera à majorer cet impôt, car, comme il souhaite attirer des usines vers sa ville pour donner du travail à la main-d'œuvre rurale libérée par la mécanisation des campagnes, il voudrait au contraire dispenser de la patente les industries qui s'installeront; la loi l'y autorise depuis peu et, s'il ne le fait pas, les usines nouvelles iront s'installer ailleurs;

— enfin les **six impôts locaux traditionnels**: sur le revenu des propriétés (bâties ou non), sur les locaux professionnels, sur les appartements habitables, sur les ordures ménagères et sur le tout-à-l'égout.

Ces impôts, la municipalité peut décider de les majorer en augmentant le nombre des centimes additionnels appliqués à chacun d'eux.

Mais attention! M. Dupont-Durand et son conseil municipal devront obtenir des autorisations de plus en plus difficiles à mesure qu'ils voudront dépasser le plafond prévu par la loi; c'est au sous-préfet qu'ils devront d'abord s'adresser, puis au préfet, puis aux ministres des Finances et de l'Intérieur, enfin au Conseil des ministres lui-même, après avis du Conseil d'Etat! Autant dire que ce n'est pas pour demain matin, ni même pour l'année en cours ou la suivante, si M. Dupont-Durand et ses collègues veulent frapper fort.

## Emprunter n'est pas plus facile que taxer

Eh bien! empruntons, a déclaré le maire, un peu lassé par cette première série d'obstacles administratifs. Hardiment, il a tiré les cordons de sonnette des divers organismes spécialisés dans les prêts aux collectivités locales.

On lui a d'abord fait remarquer qu'il fallait certaines autorisations de l'« autorité de tutelle » (le préfet), car, quand on est collectivité publique, fût-elle locale, on ne s'endette pas comme on veut. Après accord avec la préfecture, qui a réduit les ambitions de M. Dupont-Durand, le cycle des visites a commencé:

— à la **Caisse nationale de crédit agricole**, on a fait remarquer au maire que les projets de construction n'entraient pas dans les activités de l'établissement (sauf pour quelques petits logements de paysans) et qu'il vaudrait mieux s'adresser aux organismes spécialisés;

— au **Crédit foncier**, M. Dupont-Durand a été écouté avec attention, mais, le terrain n'étant pas acheté, on lui a conseillé de s'adresser à la Caisse des Dépôts ou au F.N.A.F.U. (Fonds national d'aménagement foncier et urbain);

— au **F.N.A.F.U.**, notre maire a enfin



L'avenir des villages dépend de la politique nationale.

(Photo A.D.P.)

# COMMUNE s la Nation

obtenu gain de cause: un prêt de l'Etat va lui être consenti pour l'achat du terrain où construire ses H.L.M. Mais il devra attendre l'an prochain la dotation du Fonds pour cette année — limitée par la rigueur budgétaire de Giscard d'Estaing — étant déjà épuisée;

— enfin, à la Caisse des Dépôts et Consignations, M. Dupont-Durand a bu du petit-lait: cet établissement public, qui gère les fonds des caisses d'épargne, lui prêtera, l'an prochain, une partie des fonds dont il a besoin pour construire, non seulement ses H.L.M., mais aussi une école; à la condition, bien entendu, qu'il obtienne au préalable l'autorisation et le reste des fonds... des ministères compétents (Finances et Construction pour les H.L.M., Finances et Education nationale pour l'école).

La Caisse des dépôts, lui a-t-on fait remarquer, est en effet spécialement « serrée » cette année, puisque le ministre des Finances lui a « réfilé » presque 4 milliards de francs (nouveaux) de travaux à financer qui, autrefois, étaient inscrits au budget de l'Etat. Grâce à ce « délestage », Giscard, stimulé par de Gaulle, a pu présenter un budget ayant une « impasse » de 4,7 milliards seulement. On discute en ce moment pour savoir si, l'an prochain, Giscard d'Estaing ne repassera pas encore à la Caisse des dépôts 2 ou 3 milliards de travaux supplémentaires à financer pour pouvoir, lui, présenter au Parlement un budget 1965 sans « impasse » du tout. Cela ne serait-il pas beau, pour une année électorale ?

## La « débudgétisation » des investissements de l'Etat

Alors, nécessairement, la Caisse des dépôts doit se montrer plus regardante que par le passé; elle examine plus sévèrement les dossiers de projets de travaux que lui présentent les collectivités locales et renvoie à plus tard ce qui n'est pas absolument urgent. « Vous devez bien comprendre », a dit, navré, le fonctionnaire de la Caisse des dépôts à M. Dupont-Durand. « S'il ne tenait qu'à nous ! Mais c'est cette « débudgétisation » des investissements de l'Etat qu'on nous impose ! »

Et, pour prouver sa bonne foi, le fonctionnaire a raconté à notre maire comment, au début de l'année, le ministre des Finances avait interdit à la Caisse des dépôts de financer en 1964 :

— des prêts aux collectivités locales pour un montant de travaux supérieur à celui qui avait été indiqué au ministère compétent pour obtenir la subvention de l'Etat;

— des prêts pour les travaux communaux d'adduction d'eau (non subventionnés par l'Etat) ou pour l'équipement des grandes villes, au-delà du montant de 1962;

— des prêts supérieurs à 50.000 F par an pour les travaux de voirie communale ayant fait l'objet d'une demande directe à la Caisse des dépôts.

« C'est d'ailleurs pareil pour les Caisses d'épargne, a ajouté le fonctionnaire: on leur a prescrit de ne pas accorder directement — même si elles le peuvent — plus de prêts pour la construction d'H.L.M. qu'en 1962 et 1963 ». Ainsi, même pour la petite partie des fonds dont elles disposent librement, les Caisses d'épargne se voient rogner leur liberté par le gouvernement.

Alors, s'est proposé M. Dupont-Durand,



(Photo A.D.P.)

Le destin de la commune est entre ses mains !

passablement excédé, adressons-nous directement à l'Etat et à ses ministères; peut-être augmentera-t-il ses subventions aux communes, puisqu'il limite si étroitement nos possibilités d'emprunts.

Ces subventions jouent, en effet, un rôle important dans les finances communales. Si elles couvrent une toute petite partie des dépenses communales de fonctionnement, elles représentent près du quart des dépenses d'équipement des communes: (le reste étant fourni par les emprunts: 55 p. 100, l'autofinancement des communes: 15 p. 100 et diverses ressources annexes). Pratiquement, presque tous les grands travaux entrepris par une commune donnent lieu à une subvention de l'Etat: écoles, logements, routes et chemins, stades, hôpitaux, aérodromes, postes, musées, salles de spectacle. Le taux varie selon les cas: 10 p. 100 des travaux, 20 p. 100, parfois 50 p. 100, ou même davantage.

Mais si les subventions de l'Etat aux communes et aux départements n'ont cessé d'augmenter ces dernières années pour dépasser maintenant 1,5 milliard par an, elles restent très en deça des besoins. Et la limitation appliquée par l'Etat à ses subventions suit exactement la même ligne que celle des possibilités d'emprunts laissées aux communes; les deux (subvention et emprunt pour la partie non subventionnée) vont d'ailleurs souvent de pair.

## On ne peut tout faire à la fois

De sorte que les subventions aux communes souffrent, comme les prêts pour les H.L.M. ou les autres travaux d'équipement, des effets lamentables de la politique budgétaire suivie par le gouvernement gaulliste depuis six ans: la priorité donnée aux dépenses de prestige — parmi lesquelles les dépenses militaires (plus de 20 milliards par an), dont la très coûteuse force de frappe (de l'ordre de 7 milliards) — empêche de consacrer autant qu'il faudrait aux écoles, aux logements, aux hôpitaux, aux stades, en bref à tout l'équipement communal que M. Dupont-Durand aurait envie de réaliser.

Ce n'est donc pas seulement à l'échelon national — pour les députés — que les choix budgétaires du régime gaulliste empêchent de faire de la bonne politique; c'est aussi à l'échelon local, où ces choix rejouissent.

Par les lois fiscales — que les élus locaux ne peuvent qu'appliquer sans les changer — et par les limitations de subvention d'Etat ou de prêts d'établissements

bancaires étatiques (Caisse des dépôts, Crédit agricole), l'exécutif national empêche les exécutifs locaux de se procurer normalement les ressources dont ils auraient besoin pour satisfaire les demandes légitimes de leurs concitoyens.

Sans doute ne saurait-il jamais exister de liberté absolue pour les édiles locaux dans un Etat national organisé et hiérarchisé. Mais on voit, par les tribulations de M. Dupont-Durand et de son conseil municipal, combien la revendication de libertés locales accrues — sous la sanction démocratique du vote des électeurs — n'est pas une revendication creuse ou inactuelle. Elle constitue un moyen parfaitement approprié, pour les démocrates d'une localité, d'essayer de régler les affaires de leur commune en échappant — autant que faire se peut — aux conséquences d'une politique nationale qu'ils désavouent.

## De l'équipement au fonctionnement

Mais elle ne constitue qu'un palliatif limité et temporaire. Car toute pression nouvelle du pouvoir central — par la loi ou les crédits — rejaillira nécessairement sur la politique communale. Au-delà des latitudes limitées que peuvent prendre, ici ou là, des conseils municipaux énergiques, une bonne politique locale nécessite une bonne politique nationale.

Car ce que nous avons dit des difficultés de M. Dupont-Durand pour construire des H.L.M., nous aurions pu le dire aussi à propos de projets d'écoles, d'hôpitaux, de maisons de jeunes. Nous aurions pu, hélas! le dire aussi en ce qui concerne une bonne partie des dépenses de fonctionnement des communes.

Car le budget courant des communes est lui aussi soumis au contrôle préfectoral. Les communes ne sont pas libres d'accorder autant qu'elles le veulent des retraites aux vieux, des crédits aux jeunes, des traitements meilleurs à leurs fonctionnaires... Par le biais de l'équilibre budgétaire de la commune, qui dépend du volume des recettes (voir plus haut) et de l'autorisation préfectorale en cas de déficit, le pouvoir central « tient » dans une certaine mesure les édiles municipaux, même pour les actes quotidiens de leur gestion.

Les élections municipales pourraient-elles être « dépolitisées » (comme le voudrait l'U.N.R.) dans ces conditions? Il n'y a que les aveugles ou les menteurs pour le dire...

M. RUNGIS.

# Conseiller municipal à Paris

PARIS... la plus grande ville de France... Près de trois millions d'habitants... Avec son régime d'exception, ce n'est pas une collectivité locale comme les autres. Pas de maire, mais un préfet. Des arrondissements ayant à leur tête une municipalité dont les membres sont désignés par le pouvoir central. Si, par contre, le Conseil municipal de Paris est élu, il dispose en fait de moins de pouvoirs que celui de la plus petite des communes de France. L'administration parisienne est à l'heure napoléonienne, et les structures centralisées ont été consolidées après 1871, c'est-à-dire après cette grande peur que la Commune de Paris avait fait naître chez les possédants.

Paris... ville lumière pour les touristes de passage visitant les beaux quartiers, mais ville des taudis, ville bruyante pour les Parisiens qui n'ont pas la chance... et les moyens d'habiter dans certains quartiers du XVI<sup>e</sup> et du VII<sup>e</sup>.

Que peut faire, dans ces conditions, un conseiller municipal ?

Exercer au maximum son droit de contrôle en posant des questions écrites sur les multiples problèmes de la vie quotidienne de son secteur.

Utiliser la tribune des assemblées municipale et départementale (car il est aussi conseiller général de la Seine) pour dénoncer des abus, faire des propositions, orienter le budget dans le sens le plus conforme aux intérêts de la population laborieuse.

En cinq ans de mandat, les interventions de Claude Bourdet ont porté

sur des problèmes variés et ont fait l'objet de nombreuses délibérations approuvées par le Conseil municipal.

Les plus importantes concernent celles qui visent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour développer la construction d'H.L.M. locatives, lutter contre la spéculation foncière, développer les espaces verts, les équipements scolaires, sanitaires, culturels et sportifs, donner aux opérations de rénovation urbaine le caractère social qui leur fait défaut, lutter contre le bruit et la pollution atmosphérique, favoriser en priorité les transports publics, promouvoir une politique cohérente d'aménagement de la ville, etc. Mais il en est d'autres qui, en fonction de l'actualité, concernent des problèmes nationaux tels que la lutte contre l'O.A.S., la répression policière, la paix en Algérie, les atteintes aux libertés syndicales, l'insuffisance des traitements et l'augmentation du coût de la vie, etc. Ajoutons encore toutes ces démarches entreprises pour faire aboutir des demandes individuelles ou collectives, qu'il s'agisse du relogement, de pensions pour les vieux, de mesures à prendre en faveur des habitants de tel groupe d'immeubles (voirie, assainissement, émanations diverses ou troubles de voisinage occasionnés par l'usine voisine, etc.).

En bref, cette action se caractérise par la volonté d'être au service de la population laborieuse, d'exprimer sans répit ses besoins et aspirations et, notamment, ceux qui sont les plus souvent sacrifiés aux impératifs techniques et économiques de la société ac-

tuelle (les travailleurs de condition modeste, les enfants et les personnes âgées, par exemple).

Non seulement il faut sans cesse, et à partir de problèmes très concrets, dénoncer les scandales de la spéculation foncière et immobilière, mais montrer comment ceux-ci sont la conséquence d'un système économique et d'un régime politique orienté vers le profit de quelques-uns et non vers la satisfaction des besoins. Dénoncer, démontrer ne suffit pas. Il faut encore ouvrir des horizons, faire des propositions qui peuvent avoir un retentissement sur le plan national, comme par exemple l'idée de municipalisation du sol à bâtir que Claude Bourdet devait le premier mettre en avant comme moyen de lutter efficacement contre la spéculation foncière lors d'un débat au Conseil général en 1959.

Ce souci de donner un contenu positif et novateur à toute une série d'interventions, on le rencontre encore dans un débat récent concernant le projet de réforme administrative de la région parisienne, où le P.S.U., par son porte-parole à l'Hôtel de Ville, ne se contenta pas de mettre en lumière les arrière-pensées politiques du gouvernement, mais donne les grandes lignes de ce que devrait être la réorganisation de cette région sur la base de principes démocratiques et d'une véritable décentralisation donnant aux citoyens le moyen de jouer un rôle actif dans tous ces domaines qui façonnent leurs conditions d'existence.

L'action d'un élu est assez faible s'il est isolé. Il a nécessairement besoin du concours de militants sur lesquels il doit s'appuyer. C'est aussi grâce à tout un réseau de camarades, apportant leur contribution en fonction de leurs compétences, que ces tâches ont pu être menées à bien.

De plus, pour être porte-parole de la population laborieuse, il faut avoir des contacts permanents avec elle et avec tout ceux qui, dans différents secteurs d'activités, expriment ses besoins : syndicats, mouvements de jeunesse, comités de quartier, etc.

De là, l'intérêt de permanences d'arrondissement, de comptes rendus de mandat, d'une participation à la vie locale. Et aussi d'un travail commun avec les dirigeants et militants d'organisations, animateurs locaux, tous ceux-là qui n'apparaissent pas tous les jours sur le devant de la scène au moment des élections, mais qui, cependant, par leur action quotidienne, constituent les éléments de base d'une véritable réanimation démocratique de la cité.

Ici, le bilan est particulièrement positif. Disons même que, sur ce point, il contraste singulièrement avec le comportement habituel de la plupart des groupes politiques.

Multiplier les relais entre la population et l'élu, donner à ces corps intermédiaires le moyen de jouer un rôle effectif sur le plan communal, autrement dit avoir constamment le souci de faire converger les efforts de militants enracinés dans les réalités pour les situer ensemble et valablement au niveau municipal et régional, c'est là sans doute une particularité de l'action éprise.

R. Beaunez.

(1) Z.U.P. zone à urbaniser par priorité.  
(2) F.N.A.F.U. Fonds National d'Aménagement Foncier Urbain (ancien F.N.A.T.).

Le vote de la nouvelle loi électorale pour les élections municipales marque le début d'une bataille décisive pour le Parti. Le gouvernement n'acceptera sans doute aucun des amendements proposés par le Sénat, et le scrutin majoritaire avec listes bloquées sera donc appliqué. Nous savons maintenant dans quelles conditions nous aurons à lutter. La préparation des municipales devient désormais la tâche prioritaire du Parti pour la période qui s'ouvre.

La réforme électorale s'inscrit dans un ensemble de mesures qui révèlent clairement les objectifs du pouvoir. Rappelons simplement la réforme des conseils d'administration des Offices H.L.M., l'expérience des préfets coordinateurs, les projets de réforme administrative : il s'agit de supprimer en fait ce qui reste de liberté et d'initiative aux collectivités locales — communes et départements, dont la tare, irrémédiable aux yeux du régime, est d'être dirigées par des élus. Et l'offensive est menée sur deux fronts : d'une part les pouvoirs de l'administration sont accrus aux dépens de ceux des assemblées élues ou des représentants des usagers, d'autre part un système électoral sur mesure doit permettre aux dévots de l'U.N.R. de coloniser les Conseils généraux et municipaux.

A Paris et dans la région parisienne, la menace se fait plus précise. C'est que les élections législatives de 1962 et les élections cantonales de 1964 ont enseigné au gouvernement que pour réduire au silence la population de la Seine et de la Seine-et-Oise il ne suffisait pas des méthodes usuelles ; il faudrait employer les grands moyens. Après tout, notre région est l'une des dernières que le général-président n'ait pas encore honoré de sa visite : c'est que l'accueil n'y serait peut-être pas très chaleureux... Aussi avons-nous droit à un traitement de choc, dont les éléments principaux sont d'une part le District de la Région parisienne et d'autre part le nouveau découpage en six départements.

Dans l'un et l'autre cas, le pouvoir prend prétexte des problèmes très réels qui se posent dans la région parisienne pour avancer ses solutions antidémocratiques. Il est vrai qu'aujourd'hui la région parisienne constitue un tout, que son expansion exige une planification d'ensemble ; il est vrai que la région parisienne est sous-administrée, que la machine administrative y est plus lourde et plus lente que partout ailleurs. Le gouvernement prétend donc remédier à des défauts et se pose en champion de l'efficacité et de la modernisation. En fait lorsqu'on analyse ses projets, on constate que leur but est tout autre. Dans le cas du District, il s'agit de déposséder progressivement de leurs pouvoirs et de leurs ressources les assemblées élues — en particulier

# Les problèmes de Paris

le Conseil général de la Seine, spécialement turbulent — au profit du Conseil d'administration du District, dont l'Etat nomme la moitié des membres. Dans le cas du nouveau découpage, il s'agit purement et simplement de cuisine électorale. La meilleure preuve en est la contradiction qui existe entre les plans d'aménagement de la Région parisienne élaborés par les services officiels eux-mêmes et le nouveau découpage. C'est ainsi que le P.A.D.O.G. prévoit la constitution d'un « centre secondaire » autour de l'axe Rond-Point de la Défense-Saint-Germain ; ce centre sera partagé entre deux des futurs départements. De même le rattachement d'Antony à la préfecture de Saint-Cloud ou d'Argenteuil à celle de Pontoise ne saurait s'expliquer par des considérations géographiques ou sociologiques ; là encore c'est de manipulations électorales qu'il s'agit.

Il faut faire échec à ces offensives, chacun en convient. Deux problèmes se posent alors : celui du programme et celui de la tactique.

En ce qui concerne le programme, la Fédération de Paris a estimé qu'il n'était ni possible ni souhaitable de s'en tenir à la pure et simple défense du statu quo. D'une part il est vrai que l'expansion de la région parisienne rend inadéquates les structures administratives existantes, d'autre part les libertés locales telles qu'elles existent actuellement sont à nos yeux largement insuffisantes, et il n'y a qu'une façon de les défendre, c'est de les approfondir, de les étendre, de les développer. C'est pourquoi, après s'être prononcée contre toute réforme octroyée, la Fédération a soumis à la réflexion de ses militants les grandes lignes d'un programme qui prévoit principalement en ce qui concerne les structures administratives :

- la suppression du Conseil d'administration du District et son remplacement par une assemblée élue ;
- la création d'Exécutifs régionaux et départementaux chargés de la gestion effective des services régionaux et départementaux, le préfet étant cantonné dans un rôle de contrôle ;
- le développement de la vie démocratique à la base dans les quartiers, grands ensembles, etc., la représentation des syndicats, associations de locataires, mouvements de jeunesse, etc., auprès des assemblées élues ;

- pour Paris, la transformation des arrondissements de Paris en communes de plein exercice avec maires et conseils élus, l'actuel Conseil municipal devenant un Conseil général

dirigeant l'Exécutif départemental de Paris, placé sous le régime général.

Un tel programme ne constitue évidemment pas un ensemble définitivement arrêté et immuable. Il contient les idées que nous désirons soumettre aux partis et organisations avec lesquels nous mènerons la bataille municipale.

En ce qui concerne la tactique, le problème essentiel est précisément le choix des partenaires. Sur ce point, notre attitude est conforme à ce qui est la ligne du Parti depuis son premier congrès : le Front socialiste. D'une part, nous souhaitons que la bataille ne soit pas menée seulement par les partis politiques, mais que la coalition soit étendue à tous les groupements qui sont intéressés par le développement d'une démocratie communale où ils pourraient défendre efficacement les intérêts de leurs mandants : syndicats, mouvements de jeunesse, associations de locataires, d'usagers des transports, etc. D'autre part, nous sommes irréductiblement hostiles à toute coalition avec des éléments de droite ou d'extrême droite — M.R.P., Centre républicain de B. Lafay, Indépendants. Une telle coalition ne saurait créer que la confusion et l'équivoque. Incapable de s'entendre sur un programme réellement démocratique, elle s'en tiendrait à la défense du statu quo ; elle n'aurait même pas le mérite de l'efficacité électorale : tandis que de nombreux travailleurs, à juste titre dégoûtés par le caractère immoral de l'alliance, se réfugieront dans l'abstention, les électeurs bourgeois de Lafay voteront pour l'U.N.R. pour ne pas donner leur suffrage à des listes comprenant les communistes.

Ces considérations expliquent l'attitude que nous avons adoptée à l'égard de l'Association départementale pour la Défense des libertés locales et de ses Comités locaux. On sait comment cette association est constituée : le P.C. et la S.F.I.O. y siègent à côté du Centre républicain et de certains indépendants. Dans les arrondissements sont invités à participer au Comité local des hommes tels que MM. Menuet, ancien suppléant du député fasciste Le Pen (V<sup>e</sup>), Frédéric-Dupont (V<sup>e</sup>), Marbeuf (XIV<sup>e</sup>), Pinoteau (XX<sup>e</sup>), etc. Comment défendre les libertés locales avec les Lafay, les Dupont, les Menuet qui, en 1962, ont montré, en refusant de condamner l'O.A.S., qu'ils s'opposaient à toutes les formes de liberté ? Il ne s'agit pas seulement d'une question de moralité politique. Ces hommes n'ont avec les gens de l'U.N.R. que des querelles de clan :

on conçoit qu'il soit impossible de s'accorder avec eux sur un programme réellement démocratique, et de fait, la seule proposition de programme faite jusqu'ici à notre connaissance par l'Association est l'application intégrale de la loi de 1884. Qu'on ne nous oppose pas la campagne d'allure plébiscitaire lancée par le Dr Lafay en faveur d'un maire de Paris : isolé des propositions qui pourraient lui donner un sens, un tel projet appartient plus à la publicité qu'à la politique. On peut remarquer d'ailleurs que Lafay ne fait sur ses affiches aucune mention de ses partenaires de l'Association.

Nous devons donc dire franchement à nos camarades communistes et socialistes notre désaccord avec eux sur ce point. S'enfermer dans une coalition avec les Dupont et les Lafay, c'est s'enfermer dans un nouveau « Cartel des Non » (la désastreuse expérience de 1962 ne suffit-elle pas ?), c'est s'enfermer dans une attitude défensive, c'est s'interdire de montrer comment l'attitude du pouvoir en ce domaine est liée à tous les autres aspects antidémocratiques de sa politique. Bien sûr, on nous répondra que la défense des libertés locales et la préparation des municipales sont deux choses distinctes : nous n'en croyons rien, car l'enjeu des élections municipales, ce sera précisément les libertés locales. C'est pourquoi nous avons édité un tract où nous réaffirmons notre volonté d'une union de l'opposition socialiste contre le gaullisme et la réaction. L'union du P.C., de la S.F.I.O. et du P.S.U. sur un programme de rénovation et de développement des libertés locales serait de nature à mobiliser les militants et les travailleurs qui, depuis 1958, ont abandonné le combat ; elle ramènerait à nous les abstentionnistes de gauche dont l'élection de Longwy a montré le poids décisif. C'est là qu'il faut tenter de nous renforcer, plutôt que de chercher d'hypothétiques voix de droite grâce à des alliances douteuses.

Le but est de battre à la fois l'U.N.R. et la réaction, a dit Maurice Thorez, au Comité central qui a précédé le XVII<sup>e</sup> Congrès du P.C. Nous approuvons entièrement cette attitude, mais ce qui est vrai à Lille ou à Conflans ne l'est pas moins à Paris. La Fédération de Paris du P.S.U. s'emploiera en tout cas à ce que ce mot d'ordre devienne le mot d'ordre de toute la gauche aux élections municipales.

F. Rousset,  
Secrétaire de la Fédération  
de Paris du P.S.U.



Le nombre de lits disponibles reste généralement insuffisant. (Photo Agip.)

## La santé à l'échelle de la commune

**C**EST au niveau de la commune que les populations sont amenées à apprécier la valeur, en quantité comme en qualité, des équipements destinés à couvrir ce que l'on appelle les besoins collectifs : logements, assainissement, transports, santé. Certes, du fait de l'organisation politique, administrative et financière de notre pays, la responsabilité du développement de ces équipements incombe principalement à l'Etat. Mais c'est dans le cadre de la commune, qui est celui de la vie quotidienne, que le problème de ces équipements peut être posé le plus efficacement. Les élections municipales offrent ainsi l'occasion d'attirer l'attention des populations sur l'insuffisance des moyens mis à la disposition des collectivités. Une place de choix doit être réservée dans cette campagne à l'armement sanitaire et social, dont la médiocrité est évidente, d'autant que les communes sont amenées à intervenir dans la gestion des secteurs les plus importants qui les composent : les établissements de soins et d'hospitalisation publics, les établissements destinés aux personnes âgées.

### Des besoins croissants

La part des dépenses se rapportant à la santé (c'est-à-dire les soins médicaux, les frais d'hospitalisation, la consommation des produits pharmaceutiques, etc.) n'a cessé de s'accroître en volume et en proportion dans le budget familiaux. Elles représentaient 4,7 % en 1950. Elles sont passées en 1960 à 7,5 %, pour atteindre 8 % en 1962, proportion qui semble devoir s'accroître à 10 % en 1970 selon les calculs du Crédoc.

Dans ce total, la part des dépenses d'hospitalisation occupe une place très importante : 4,5 milliards en 1960, soit environ deux fois la valeur des achats de voitures automobiles.

Or, pour faire face à un tel accroissement des besoins, les établissements publics — sur lesquels repose la charge la plus lourde — n'ont pas bénéficié de l'effort d'investissement qui devait être normalement entre-

pris. Si la demande a en gros doublé, les moyens sont restés au même niveau qu'il y a dix ans.

### La grande misère des hôpitaux

L'hôpital est en effet devenu de nos jours un centre de soins ouvert à toutes les classes de la société. Cette transformation de la fonction hospitalière, consécutive à l'extension des régimes de Sécurité sociale, qui couvrent désormais la presque totalité de la population, donne à l'hôpital un rôle de premier plan dans la protection de la santé.

Or, il est évident que des efforts considérables doivent être entrepris pour accroître le nombre et la capacité des établissements publics, améliorer et moderniser leurs moyens d'accueil, d'hébergement et de soins.

Le nombre de lits disponibles reste généralement insuffisant (et inférieur aux normes de l'O.M.S. : 5 lits pour 1.000 habitants) notamment dans les grandes agglomérations urbaines. Même lorsque le calcul de l'indice lits-population ne fait pas apparaître un rapport défavorable, il faut considérer qu'une grande partie de l'équipement doit être remplacée ou réformée du fait de sa vétusté et de son inadéquation. Une étude récente a montré que le pourcentage de lits non valables était dans la région parisienne de 60 %. Cette proportion est, dans le reste de la France, très légèrement inférieure (55 % environ).

### La carence de l'Etat

Depuis l'institution du Plan d'équipement sanitaire, les dépenses se rapportant à la rénovation, à la modernisation et à l'extension du patrimoine hospitalier sont supportées par l'Etat, les collectivités locales (communes et départements) et la Sécurité sociale. Cet effort, bien que très insuffisant malgré l'accroissement nominal des investissements, se traduit pour les communes par des charges très importantes qui excèdent leurs possibilités financières. La part des Pouvoirs publics n'excède pas

40 %, le solde étant réparti entre les municipalités (30 %) et la Sécurité sociale (30 %).

De plus, la gestion et la rentabilité de l'hôpital public sont souvent compromises par la concurrence du secteur privé. Certes, le rapport des capacités sur le plan national (346.000 lits publics environ contre 82.000 lits privés, dont une partie est située dans des établissements à but non lucratif) n'apparaît pas défavorable. Mais en fait, la concurrence de la clinique se manifeste dans les disciplines les plus « rentables » pour les investissements privés : chirurgie générale et maternité. Favorisée par le retard de l'équipement public, elle est d'autant plus vive que beaucoup d'établissements privés ont conclu des conventions avec la Sécurité sociale afin d'être habilités à recevoir des assurés sociaux. Cette situation aggrave le fonctionnement des hôpitaux publics, à qui incombe la charge particulièrement onéreuse que représentent la création et l'entretien des services hautement spécialisés, de même que le traitement des maladies qui impliquent des soins coûteux et de longues hospitalisations.

Telle est, dans bien des communes françaises, la situation de l'hôpital public. Elle permet de formuler trois revendications essentielles : un accroissement considérable — en volume et en proportion — de la part de l'Etat dans les investissements. Une politique d'équipement qui ne favorise pas systématiquement — comme c'est actuellement le cas — les initiatives privées et le « capitalisme sanitaire ». Une amélioration importante des conditions de travail et de rémunération du personnel administratif et soignant, jusqu'à présent traité en parent pauvre.

### Le problème des personnes âgées

Toutes les remarques formulées à l'égard des hôpitaux publics sont bien entendu valables en ce qui concerne les hospices. Si l'on met à part quelques rares réalisations récentes, l'hébergement et l'hospitalisation des

vieillards continuent en effet d'être assurés en France dans le cadre d'établissements dont la conception remonte au siècle dernier. La situation de ce secteur est généralement affligeante. Beaucoup de personnes âgées — valides ou non valides — sont actuellement parquées dans des hospices dans des conditions matérielles et morales indignes de notre époque. Le coefficient d'occupation y est de 100 %, et les délais d'admission excèdent souvent plusieurs années.

La suppression des hospices — vestiges d'une époque révolue — et leur remplacement par des maisons de retraite constitue le thème principal de la campagne à engager dans ce domaine de l'aide à la vieillesse auquel la population est particulièrement sensibilisée. Le nombre de personnes âgées va en effet s'accroître dans une proportion importante au cours des années à venir. Or, rien n'a été fait

Le problème ne se limite pas — comme on a tendance à le croire trop souvent — à la création de maisons de retraite. Certaines personnes n'ont pas, au même degré, besoin de recourir à la collectivité. Leur hébergement peut être assuré dans les agglomérations urbaines grâce à la formule des « logements foyers » dont la création est recommandée dans les nouveaux ensembles urbains. Enfin, pour les personnes âgées continuant à demeurer dans leur ancien domicile, il faut prévoir l'extension des services dont l'initiative revient à la commune : organisation de soins à domicile, aide ménagère, création et développements de foyers-restaurants.

Au même titre que l'hospitalisation et les soins aux malades, le problème des personnes âgées doit tenir une place importante dans les programmes municipaux du fait qu'il concerne une fraction importante de la population et que sa solution, pour des raisons psychologiques, doit être trouvée dans le cadre même de la collectivité où les vieillards ont passé leur vie active.

### Pour une politique de la santé

L'hospitalisation et l'aide aux personnes âgées sont les problèmes les plus importants et les plus urgents. Ils ne sont cependant pas les seuls aspects de la protection sanitaire et sociale dont doivent bénéficier les populations dans une société moderne : les établissements de protection maternelle et infantile — crèches, garderies — les services de médecine préventive et sociale pour ne prendre que ces deux exemples, malgré les progrès accomplis depuis vingt ans, restent bien souvent à un niveau très insuffisant au regard des besoins d'une population plus nombreuse, et, à juste titre, plus exigeante. La préparation des élections municipales doit offrir au parti et à ses militants l'occasion de poser tous ces problèmes de la vie quotidienne dans les collectivités et de dénoncer une politique qui sacrifie à des objectifs lointains et illusoire les conditions d'une vie meilleure, à l'abri de la misère et de la maladie.

A.-M. Richard.

**O**N sait qu'il existe en France quelque 38.000 communes et que selon l'importance de la population locale le conseil municipal comprend de 9 à 37 membres. C'est dire que la gestion de ces collectivités est assurée par près de 500.000 élus locaux.

Dans la mesure où l'on souhaite que ces conseillers municipaux ne soient pas des potiches, mais des délégués capables d'exercer leurs fonctions, il faut bien admettre que la plupart (au moins dans les premières années de leur mandat) sont désarmés face aux tâches d'administration parfois complexes et de plus en plus techniques.

Quand il s'agit de savoir lire et apprécier un budget, de comprendre les mécanismes d'élaboration des plans d'équipement, les procédures administratives, le rôle des sociétés d'économie mixte, etc., il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté, une connaissance concrète des réalités locales.

Aussi voyons-nous bon nombre d'élus, incapables d'exercer un contrôle sérieux sur l'équipe dirigeante, s'en remettre volontiers à la décision du maire, du secrétaire de mairie, se laisser facilement influencer par l'avis des techniciens ou de groupes privés plus soucieux de leurs

## Des moyens d'information pour les élus locaux

intérêts particuliers que de l'intérêt général.

La confrontation avec les spécialistes appelle des interlocuteurs valables, sinon il n'y a plus de dialogue. Ajoutons encore que, dans bien des villes, des travailleurs hésitent à assumer des responsabilités au sein de la municipalité, ou en sont écartés dans la mesure où ils ne disposent ni du temps, ni des moyens nécessaires pour briguer ces mandats de maire ou d'adjoints. Ces postes, on peut le constater, sont le plus souvent tenus par des notables, nombre de professions libérales, directeurs de société, chefs d'entreprise (de travaux publics notamment)...

Démocratiser la fonction de conseiller municipal, c'est permettre à de nombreux citoyens d'exercer à l'échelle municipale des responsabilités importantes, quelle que soit par ailleurs leur situation sociale.

Entre autres mesures, ne serait-il pas normal de donner les moyens d'une formation théorique à tous les élus locaux qui désirent améliorer,

compléter leurs connaissances administratives, pour être à même dès les premières années de leurs mandats, d'exercer effectivement leurs responsabilités.

Des dispositions, encore très limitées, ont été prises en matière d'éducation ouvrière et de formation syndicale. Les animateurs de mouvements et institutions de jeunesse et d'éducation populaire, les syndicalistes peuvent bénéficier de congés culturels leur donnant droit à un congé non rémunéré de douze jours ouvrables par an sans que ce congé puisse être imputé sur la durée du congé vacances. Ils peuvent aussi participer à des stages de formation organisés par les centrales syndicales et les organismes agréés comme le Centre de culture ouvrière.

Dans le cas des cadres jeunesse des bourses peuvent être accordées pour indemniser les pertes de salaire des stagiaires.

Nous pensons que de telles mesures pourraient être étendues aux conseillers municipaux qui bénéficieraient

ainsi d'un congé éducation civique, afin de leur permettre de participer à des stages de formation exclusivement consacrés à la formation municipale et à l'enseignement du droit public. Elles devraient être complétées de dispositions financières afin que ces sessions soient à la portée de travailleurs de toutes conditions.

Tel est d'ailleurs le sens d'une proposition de loi que vient de suggérer l'A.D.E.L.S. (Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale), organisme agréé par l'Education nationale, et qui depuis plusieurs années s'efforce d'apporter une contribution utile à la formation d'élus et animateurs locaux pour leur permettre d'acquiescer les compétences nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités au plan communal.

Cette extension du congé éducation s'impose, car il est bien normal que la collectivité publique donne aux élus locaux les moyens d'assurer pleinement leurs tâches, lesquelles sont essentiellement d'intérêt public.

R. Beaunez.

# LE POINT DE VUE D'UN ÉLU LOCAL SUR LA MISE EN VALEUR DE SA RÉGION

**L**E monde rural en France est à la recherche de modalités d'action lui assurant une place valable dans la conjonction des forces constructives d'un avenir basé sur les valeurs humaines.

Il s'agit ici de partir de l'expérience de chaque terroir et de l'initiative de ses forces vives pour aboutir au niveau national à une harmonisation des diverses vocations de nos régions.

Cela demande un dialogue soutenu entre la démocratie locale et les promoteurs d'une planification socialiste. Même lorsqu'il s'agit d'une région comme la nôtre, s'abandonnant à la passivité, comme un malade à sa fin fatale. La situation dans les Cévennes (1) se révèle tragiquement perdante dans le libre jeu des intérêts dont le seul moteur est la rentabilité immédiate.

Riche de population au XIX<sup>e</sup> siècle (des communes de 1.500 habitants sont tombées en cent ans à moins de 200), cette zone a été vidée par l'expansion industrielle, la colonisation et les guerres. Aujourd'hui, la pauvreté numérique et qualitative en hommes met ces communes dans l'impossibilité de trouver par elles-mêmes des perspectives de survie.

Seul un plan national mettant en œuvre toutes les richesses éventuelles du territoire peut insuffler à ces communes assez de vitalité pour les acheminer vers une remontée.

Dans toutes les ressources que pourrait offrir cette région, comme la culture fruitière, l'élevage, le boisement, le tourisme doit prendre une place au premier rang.

Mais quel tourisme ? Ecartons d'abord celui qui requiert des palaces ou des agglomérations comme en est couverte la Côte d'Azur. Assez de régions prostituées.

Les Cévennes sont faites pour un tourisme social. Les altitudes de 200 et 1.500 m n'y ont rien d'écrasant. On accède facilement à la hauteur

des crêtes. Le climat méditerranéen baigne les pentes en laissant au bas Languedoc ses outrances en chaleur tropicale et en mistral fatigant. Les cours d'eau y gardent leur pureté primitive. Le revêtement végétal du sol y est reposant pour les yeux.

Une première implantation d'estivants confirme ces aperçus par sa fidélité. Le courant a eu son origine, depuis les congés payés et la démocratisation de l'automobile, dans quelques familles ayant conservé depuis leur émigration en ville ses attaches au pays. Il s'est amplifié par relations et maintenant toutes les habitations encore viables se raniment l'été. Un village de dix habitants en hiver dépasse la centaine aux vacances.

Un conseil municipal ne peut rester indifférent devant un tel indice de renouveau. Aussi faible soit-il, il offre des éléments de survie.

Mais seul cet indice n'est rien s'il ne s'insère dans un ensemble de mesures aptes à un maintien minimum de population permanente.

Une implantation de retraités devrait s'adjoindre au reliquat de population agricole.

Si, pour fixer des retraités, le concours des syndicats ouvriers, de la Sécurité sociale et de l'Etat s'avère indispensable, le rôle du syndicalisme agricole l'est aussi pour le maintien de la population agricole restante.

Comment un conseil municipal peut-il agir sur ces différents points ? Il faut entraîner nos élus municipaux à un effort de revendication auquel leur inféodation aux notables ne les avait guère habitués.

Conseiller municipal depuis les dernières élections, j'ai pu constater tout ce qui manque dans mon assemblée communale pour en faire un interlocuteur valable dans l'élaboration des plans à venir. L'ossature d'une vraie démocratie locale reste encore à ébaucher et nous n'avons pas à atten-

dre de notre régime technocratique au service de groupes d'intérêts aussi puissants que discrets, d'aide pour remplir ce rôle.

Ainsi un problème vital de liaison routière se pose dans ma commune. Pour faire en voiture la tournée des cinq villages qui la composent, soixante-cinq kilomètres sont à parcourir et neuf kilomètres d'anciens chemins vicinaux sont à ouvrir aux voitures pour les relier directement. Vingt et une délibérations ont depuis quatre-vingts ans porté sur ce sujet, chacune d'elles suivie d'un long sommeil.

Remettant en débat ce problème, je dus valnoce d'abord chez mes collègues l'idée que cette action était vaine puisque, disaient-ils, il n'y avait pas de crédits.

Démontrer que les crédits s'obtenaient sous l'effet d'une certaine pression, qu'il y avait à mener une action génératrice de crédit, heurtait l'esprit de soumission respectueuse aux instances supérieures.

Cela est surmonté, mais nous voici maintenant devant la technocratie. Les Ponts et Chaussées, nous dit la préfecture, ne peuvent nous faire que des routes de 6 mètres de large, ce qui aboutit à des devis astronomiques, hors de proportion avec nos ressources financières, alors que 3 mètres seraient une réalisation satisfaisante à tout point de vue.

Le problème des estivants demande à notre commune un accroissement de logements estivaux et une mise en œuvre des ressources pouvant découler de leur séjour. Deux écoles désaffectées faute d'enfants et bientôt une troisième peuvent constituer le point de départ d'un office municipal de logis de vacances. De vieux bâtiments que leur propriétaire, faute de ressources, laisse tomber en ruines pourraient être rénovés par la commune. Il reste à trouver les éléments aptes à assurer cette gestion.

Déjà l'insuffisance de notre secrétariat de mairie est déplorable. C'est là qu'une implantation de retraités apportant les éléments permanents qui nous manquent serait souhaitable.

Le noyau d'agriculteurs à maintenir en les orientant vers des cultures appropriées n'est pas encore devenu le souci suffisant de la municipalité.

Seul un groupement forestier en formation a pris place plus par initiatives personnelles que municipales. Un projet de village-pilote dans notre commune ébauché sur l'influence d'activités extérieures a fait l'objet d'études préliminaires qui le démontrent viable. Mais municipalité et personnalités locales laissent ce sujet hors de leurs préoccupations.

On se trouve sur un terrain ravagé par les vieilles escroqueries politiques. Les forces vives animatrices d'un pays y ont été galvaudées. Manœuvrées par les clans réactionnaires d'un côté, de l'autre excitées passionnellement par les anciens courants de gauche qui n'ont guère eu souci de promotion humaine elles sont à revitaliser. Les exigences de la socialisation croissante y sont reçues plus comme un lot de servitude que comme un moyen d'épanouissement humain.

Cependant, sous cette passivité gîte tout un restant de savoir-faire ancestral qui fait un des charmes du terroir, il serait dommage de ne pas le perpétuer à travers les générations à venir.

Une expérience d'artisanat rural que la municipalité a encouragée de son mieux a pleinement réussi sous l'impulsion d'une jeune fille venue se fixer dans la région. Remettant en œuvre les vieilles techniques régionales, cet artisanat connaît un succès inespéré dans la vente d'objets rustiques.

Un autre courant de remontée vers la vie est le projet de création du Parc national culturel des Cévennes. L'équipe de ses promoteurs, groupés autour de la revue « Font Vive » (Les Vans dans l'Ardèche) nous apporte, avec des éléments venant du dehors, la largeur et la générosité de vues méritées par la région. Il reste à parfaire sa jonction avec la population en l'associant à son travail de recherches et de démarches. Le peuple cévenol peut y trouver une aide inespérée pour penser ses problèmes et les exprimer.

L'action de « Font Vive » nous a déjà aidés à devenir zone spéciale d'action rurale et des mesures exceptionnelles peuvent être prises en notre faveur dans ce cadre si nous savons les faire surgir.

Voilà quelques vues d'avenir pour la vie municipale mais, et ceci est très important, elle ne peut aller de l'avant que par la voie de la solidarité régionale. Les conseillers généraux grandiraient leur rôle s'ils se mettaient mieux à la tête des maires en ne laissant aucune commune désemparée. Le regroupement des élus locaux et des éléments dynamiques s'impose.

A travers le monde rural et particulièrement dans ses parties agricoles, une aspiration qui s'ignore vers un socialisme humain cherche ses points d'appui. Nous devons comprendre les réticences devant un étatsisme plus assujettissant que libérateur et faire découvrir le vrai socialisme.

La coopération agricole allant jusqu'à la transformation et à la commercialisation des produits et s'exerçant de pair avec la socialisation dans les milieux urbains ; la Sécurité sociale entre les mains des travailleurs des villes et des campagnes ; l'orientation du crédit pour une production au service des besoins populaires sont entre tant d'autres des pierres d'angle pour une construction socialiste et non plus un épouvantail pour paysans.

Le régime présent est en train de miner l'avenir de la paysannerie française. Au socialisme de bâtir avec elle un avenir de travail fécond. Et en retour, avec beaucoup d'autres coins de France, la terre cévenole s'offre comme un asile de ressources humaines aux multitudes urbaines.

Louis Martin.

Marc Mangenot.

## L'ÉQUIPEMENT CULTUREL MUNICIPAL

**L**A nécessité de mettre des moyens à la disposition de la population afin qu'elle puisse trouver de quoi se détendre et se cultiver, cette nécessité est de plus en plus admise pour le développement de l'homme.

L'important est de savoir quoi mettre, où le mettre, quand le mettre, à la disposition de qui (personnes âgées, jeunes, enfants, adultes, communauté...). De savoir également quels sont les ordres de priorité. Cela suppose une connaissance des besoins, des situations, des moyens à mettre en œuvre d'une part, des prévisions d'autre part, une attention constante de l'évolution des problèmes et des mentalités enfin.

Qu'est-ce que cela veut dire pour un conseil municipal. Plusieurs attitudes sont possibles. Voici, entre autres, trois illustrations particulières :

**Remiremont** (10.000 hab.). Il y a quatre ans, un groupe de jeunes se crée spontanément. Des activités culturelles, sociales et de détente de qualité sont pratiquées... sans local. La municipalité reste sourde aux revendications soutenues par des groupements de jeunesse et les syndicats ouvriers et enseignants. Seule une politique de formation d'animateurs a permis au groupe de survivre. Le manque de moyens matériels refusés par ignorance, inertie, négligence (et même opposition) par le conseil municipal réactionnaire est la cause du demi-échec de ce groupement.

**Epinal** (35.000 hab.). A l'initiative de personnalités, l'idée d'une Maison de Jeunes et de la Culture fait son chemin. Le conseil municipal (M.R.P.-S.F.I.O.) décide quelques années plus tard la construction d'une M.J.C. Lorsque la construction est en voie de finition, le Service départemental de la Jeunesse et des Sports et la municipalité provoquent des réunions publiques

ouvertes aux jeunes afin de lancer un groupe d'animation. Dans ce groupe, des jeunes actifs et dynamiques, mais aux compétences limitées. A juste raison, leur appétit est grand. Mais l'appât pour « attirer » des jeunes est le twist. Mais quand le mobilier n'est plus de leur goût, il faut le changer (en deux mois). Mais la construction n'est guère rationnelle (deux piliers de béton au milieu de la scène !). Mais le démarrage, depuis octobre 1963, est plus difficile : passivité des jeunes, majorité d'étudiants, pratiquement pas d'ouvriers.

**Saint-Lezin** (625 hab.) (voir *Perspectives Socialistes*, n° 56). L'étude du foyer culturel a été confiée à une commission extra-municipale (comprenant des représentants des associations sportives, jeunes, familiales, cinéma...). Dans un premier temps, chacun apporte ses idées. Le conseil municipal aura connaissance du projet de la commission. Mais il ne tranchera pas avant d'avoir réuni tous les jeunes pour avoir leur avis. De ce travail commun sortira l'association gestionnaire du foyer. Ainsi la municipalité a une préoccupation culturelle et éducative.

L'exemple de Saint-Lezin semble devoir dicter la conduite à suivre par des socialistes. L'exemple est cependant limité puisqu'il s'agit d'une petite commune. Il n'en reste pas moins vrai qu'un programme municipal de progrès social doit comprendre la collaboration des intéressés pour les projets étudiés (ce qui implique que des contacts préalables auront été pris pour établir un programme et constituer une liste).

Toute création d'un centre socio-éducatif, d'une maison de jeunes, d'un foyer de jeunes et d'éducation populaire, doit revenir, si possible, à une commission extra-municipale de la jeunesse. L'équipement culturel étant géré d'une façon auto-

nome par les usagers, sans que des membres de droit viennent gêner la démocratie intérieure de chaque réalisation. Un tel équipement doit, bien sûr, s'insérer harmonieusement dans le cadre de la commune (rurale, urbaine, nouvelle...).

Il est certain qu'il faut préférer les petites réalisations fonctionnelles aux entreprises d'envergure. trop chères et tape-à-l'œil, ne permettant pas de toucher la population et les jeunes dans leur milieu et par petites unités (maisons de quartier, par exemple). Il est également nécessaire de prévoir des plans d'urbanisme cohérents : logements, espaces verts, jardins d'enfants, routes, écoles, salles de spectacles et de réunions, équipements (culturel et sportif...). Ces divers équipements, et notamment le dernier cité, devant fonctionner en même temps que s'installent les premiers locataires d'un nouveau quartier.

La tâche d'une municipalité démocratique est donc de construire en connaissant les besoins et aussi en se préoccupant du contenu afin de ne pas laisser des permanents ou des bénévoles se débattre face à des problèmes qui sont ceux de tous et, en tout cas, ceux des jeunes. Il ne faut pas hésiter à faire du provisoire et des équipements évolutifs en s'appuyant sur des groupes vivants qui, faute de moyens, ne peuvent poursuivre leur effort.

La municipalité peut également envisager la mise en œuvre de moyens concrets afin de faire prendre conscience et d'associer les habitants aux affaires de la commune ou d'un quartier.

Pour mener à bien cette tâche, et dans toute la mesure du possible, les sections P.S.U. doivent associer des jeunes à l'élaboration du programme et intégrer des jeunes dans les listes municipales.

(1) C'est-à-dire la frange sud-est du Massif Central recouverte par le climat méditerranéen comprenant une partie de l'Ardèche, de la Lozère et du Gard.

# DE LA POLITIQUE PURE

par Bertrand de Jouvenel

**N**ON, la politique n'est pas une chose simple. Et rares sont les individus qui peuvent en saisir tous les fils.

Le comportement de l'homme n'est point exactement celui du citoyen dans la cité. L'attitude de l'individu n'est pas celle du groupe.

Toute l'histoire des peuples est marquée de cette confusion. « L'homme qui s'adresse aux autres et les entraîne à faire les actes qu'il désire fait l'histoire », écrit Bertrand de Jouvenel (1). Mais il ajoute que « celui qui décide si notre « héros » fera réellement l'histoire, c'est l'auditeur, celui à qui l'on s'est adressé ».

Ainsi est faite la politique. Bon, mais en écrivant cela, on n'est guère plus avancé. Car, en vérité, qu'est-ce que la politique? L'auteur du livre tente d'apporter une réponse à cette difficile question. « En réalité, ce que l'on considère d'habitude comme étant la politique n'est qu'une excroissance naturelle et nécessaire de relations fondamentalement politiques qui surgissent spontanément chaque fois que des hommes entrent en contact et, par là, se donnent l'occasion de s'influencer réciproquement. Il n'y a pas de différences entre des relations sociales et des relations politiques. Ce ne sont que des relations politiques. »

J'avoue n'avoir pas éprouvé l'éblouissement de la compréhension claire. Il faut bien reconnaître que le problème est d'antérieur compliqué et la solution peu facile. D'autant que tout se complique encore dans notre temps moderne. Bertrand de Jouvenel pense que « notre siècle étant celui de la technique terroriste, la croyance la plus immorale est celle qui admet qu'il peut être moral de suspendre le fonctionnement de toutes les croyances morales au profit d'une passion (présomée morale) dominante. Mais c'est précisément la doctrine qui a cours au XX<sup>e</sup> siècle ». Et il ajoute que « cette forme de politique est une forme de guerre et qui admet ensuite qu'il n'y a pas de règles morales dans ce genre de guerre. Si l'essence de la politique est le conflit, pourquoi respecter ses institutions? » écrit-il.

Mais Bertrand de Jouvenel ne prend pas à son compte cette solution. Au demeurant, est-il bien exact que notre vingtième siècle soit vraiment celui de la violence? Le passé de nombreux peuples — aujourd'hui exemplairement civilisés — n'est-il pas encombré de guerres et de violences.

Bien sûr, Bertrand de Jouvenel n'est pas marxiste, peut-être même pas rationaliste ou matérialiste. S'il philosophe, il le fait en sociologue, et en humaniste, se défendant de vouloir

prendre parti. Pour lui, « les problèmes politiques sont susceptibles de règlements mais non de solutions; parce que le mythe de la solution obscurcit notre compréhension de la politique, et que peut la faciliter, au contraire, la reconnaissance que l'on ne parvient en ces matières qu'à des règlements, précaires par essence ».

Mais alors, tout est toujours remis en question. L'auteur en convient, alors que le lecteur de ce livre difficile à lire le reforme en se demandant ce qu'a voulu démontrer Bertrand de Jouvenel, sinon de conclure avec lui que « le propos en était descriptif ». Le problème reste entier... puisqu'il ne comporte pas de solution.

Ady-Brille.

(1) De la politique pure, Calmann-Lévy, éditeur, 17 F 45.

## Vient de paraître

### POLITIQUE

**L'ALGERIE EST-ELLE SOCIALISTE?** Gérard Chaliand. — Les acquis, les difficultés, les perspectives de la révolution algérienne, examinés par un de ses partisans. — Ed. François Maspéro, 8,90 F.

### ENQUETE

**LA DESTRUCTION DE DRESDE.** David Irving (traduit de l'anglais). — Le bombardement apocalyptique « ce jour-là » : le 13 février 1945. La terrifiante logique de la guerre. — Ed. Robert Laffont, 18,55 F.

### ENCYCLOPEDIE

**L'ANNEE (1963) DANS LE MONDE.** — Des aspects de la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'année 1963 présentés et commentés par des spécialistes de la presse française. — Ed. Arthaud.

### POLICIERS

**NOBLESSE PAR EFFRACTION.** John Boland. — De la vie de la caserne au régime pénitentiaire, il n'y a pas trop de différence. Le colonel est décidé à faire le mur... pour un million de livres en diamants. — Ed. Plon.

**LE GALA DES EMBLUMES.** San Antonio. — San Antonio, sur l'ordre de son supérieur, doit faire la cour à une dame, assez bien conservée, accompagnée d'une très jolie jeune femme. Mais service service, San Antonio fera sa cour, sa filature et débouchera dans une aventure bouffonne... — Ed. du Fleuve Noir.

**PERTE FATALE.** Peter Randa. — Un homme au bord de l'abîme financièrement. Il se trouve engagé par hasard dans une aventure faite de vols et de meurtres. Il n'a rien à perdre, il jouera le jeu. Il sortira vainqueur. — Ed. du Fleuve Noir.

**NATURE MORTE AUX CHATAIGNES.** Francis Ryck. — Dans le monde de la peinture un collectionneur averti en vaut deux, car derrière l'amateur de tableaux se cache peut-être le professionnel de la châtaigne. — Ed. Plon.

## PANTHÉON 13, rue Victor-Cousin ODE 15-04

Permanent de 14 h. à 24 h.

Semaine du 10 au 16 juin

## LA DIFFICULTÉ D'ÊTRE INFIDÈLE

### Don't acte

Auguste Marbœuf nous prie de signaler qu'il n'a jamais appartenu au District de Paris ni à son conseil d'administration.

# HISTOIRE INSTRUCTIVE D'UNE MYSTIFICATION

**L**A collection « Archives » s'intéresse parfois à la petite histoire comme à la grande : un des derniers volumes publiés : Satan franc-maçon, la mystification de Léo Taxil, présentée par Eugène Weber (1), nous met sous les yeux les pièces d'une invraisemblable affaire de la fin du siècle dernier.

Petite histoire, sans doute, dans la mesure où les épisodes sont oubliés et où l'événement n'a point eu de conséquences; dans la mesure aussi où l'aventure est surtout bouffonne et grotesque. Mais aussi, par plus d'un aspect, histoire des idées et des mœurs. On reste confondu de la sottise monumentale des textes qui nous sont mis sous les yeux et que, pourtant, un si grand nombre de Français ont lus avec passion entre 1880 et 1900. Car, à propos de la mystification montée par Léo Taxil, on découvre des aspects oubliés aujourd'hui de la lutte de l'Eglise catholique contre la franc-maçonnerie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Divertissant? Navrant? L'un et l'autre à la fois. Les textes publiés par Eugène Weber sont un sottisier du fanatisme et de l'obscurantisme. Car aujourd'hui, à froid, ils nous amusent par leur énormité. Mais en même temps on songe que toute cette littérature « mettait en condition » une bonne partie de l'opinion publique française et la préparait à admettre

sans aucune preuve la culpabilité du capitaine Dreyfus et à croire aux plus sombres desseins des juifs, des franc-maçons, les uns et les autres agents de Satan. Hitler, en somme, avait des précurseurs, et pas seulement en Allemagne.

On en vient à se consoler qu'aujourd'hui la crédulité et la sottise trouvent plutôt leur aliment dans les « révélations » sur la vie intime des vedettes de cinéma, des « idoles » et des familles royales.

P. L.

(1) Julliard, éditeur, 4 F 95, taxes locales comprises.

STUDIO 43 43, Faubourg Montmartre PRO. 63-40

Permanent de 14 à 24 H.  
Semaine du 10 au 16 juin  
Deux films en V.O. :

**L'ENQUETE DE L'INSPECTEUR MORGAN**  
de Joseph Losey  
**NOBLESSE OBLIGE**  
avec Alec Guinness

## L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE PAR LE DISQUE

156 chefs-d'œuvre haute fidélité et un fort volume relié



Voici enfin l'édition française d'un ouvrage qui vient de connaître en Allemagne le plus retentissant succès. « ORBIS LEXIKON », histoire de la musique par le disque et par le livre, comporte :

### les disques

- d'une part 16 grands disques microsillons 33 tours, 30 cms, haute fidélité présentant 156 chefs-d'œuvre intégraux et morceaux choisis de la musique occidentale répartis en 3 luxueux coffrets (toile blanche, titre or sur plat et dos, illustration en quadrichromie) consacrés : le 1<sup>er</sup> à la musique du Moyen Age à l'Époque classique (6 disques), le 2<sup>e</sup> à Beethoven et au Romantisme (5 disques), le 3<sup>e</sup> à la musique européenne aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (6 disques).

Ces microsillons enregistrés par les meilleurs orchestres en Allemagne, pays d'élection de la Haute Fidélité, constituent à eux seuls une discothèque complète et, tout en réservant les plus grandes joies au mélomane qui ne recherche que le plaisir d'écouter de belles œuvres, permet en outre à chacun d'enrichir méthodiquement sa culture musicale en mettant en lumière les écoles, les influences et l'évolution des formes musicales des troubadours aux dodécaphonistes.

### le livre

- D'autre part un fort volume 16x24 relié pleine toile, de 604 pages illustré de 150 gravures sur planches et de nombreux documents dans le texte qui constitue une véritable Encyclopédie de la Musique. Il comporte un tableau chronologique de l'Histoire de la Musique, une grande

étude sur l'évolution de la musique occidentale, un DICTIONNAIRE DE LA MUSIQUE (A - Compositeurs, Théoriciens, Luthiers et Facteurs d'instruments, B - Théorie musicale, C - Interprètes célèbres), une étude sur la technique phonographique, une discographie, etc. Œuvre collective préfacée par le professeur K.G. FELLNERER, directeur de l'Institut de Musicologie de Cologne, ce « Manuel de la Musique » répond à toutes les questions que peut se poser l'étudiant ou le simple amateur, et toutes les fois qu'il est nécessaire de fournir un exemple sonore renvoie à l'un des 16 disques d'ORBIS LEXIKON. Le livre et les disques se complètent ainsi forment le plus parfait instrument de culture musicale.

### 36 F par mois !

Vous pouvez acquérir ce merveilleux ensemble : livres et disques, en versant chaque mois 36 F. seulement pendant 12 mois. Il peut être également payé comptant au prix réduit de 396 F. ou en 3 mensualités de 132 F. sans aucun frais d'agio. Et vous ne courez aucun risque en passant immédiatement votre commande car nous offrons le droit de retour qui vous permet d'examiner le livre, d'écouter les disques et de renvoyer l'ensemble dans son emballage d'origine au bout de 5 jours : en ce cas vous êtes quitte de tout engagement et immédiatement remboursés des sommes versées. Mais hâtez-vous car le nombre des exemplaires actuellement disponibles en France est très limité et les commandes seront servies dans l'ordre de leur réception jusqu'à épuisement du stock.

**BON** à adresser à la Librairie Pilote, 30 rue de Grenelle, Paris 7<sup>e</sup> (Valable seulement pour la France Métropolitaine) TS 5

Veuillez m'adresser Orbis Lexikon (3 coffrets contenant les 16 disques) et le Manuel de la Musique, que je régle :  comptant 396 F.  en 3 mensualités de 132 F.  en 12 mensualités de 36 F. Veuillez trouver ci-joint  le montant de ma commande  le montant de la 1<sup>re</sup> mensualité. Il est bien entendu que je garde le droit de renvoyer intacts livres et disques dans leur emballage d'origine avant 5 jours et qu'en ce cas je serai immédiatement remboursé.

Nom \_\_\_\_\_ Profession \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

N<sup>o</sup> C. C. P. ou bancaire \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

## TRIBUNE Socialiste

HEBDOMADAIRE DU PARTI SOCIALISTE UNIFIE

Directeur politique : HARRIS PUISAIS

Rédacteur en chef : ERIC BERGAIRE

● Administration : 54, bd Garibaldi Paris (XV<sup>e</sup>) Tél. : SUF 19-20

● Rédaction : 81, r. Mademoiselle Paris (XV<sup>e</sup>) Tél. : FON 22-60

● Publicité : Geneviève Mesgulche 6, Avenue du Maine Paris-14<sup>e</sup>. Tél. : LIT 19-39. Pub. Littéraire: 71, r. des St-Pères, Paris

Abonnement : C.C.P. Paris 5826-65  
3 mois ..... 7,5 F  
6 mois ..... 15 F  
1 an ..... 28 F  
Soutien ..... 50 F  
Changement d'adresse : 0,50 F.

Directeur-Gérant de la publication : Roger CERAT

LES IMPRIMERIES LAMARTINE S.A. 68-61, rue La Fayette Paris (9<sup>e</sup>)

# APPEL DU P.S.U. AU P.C. ET A LA S.F.I.O.

**L**ES prochaines élections municipales vont revêtir une importance politique exceptionnelle. Le régime gaulliste, tirant les conséquences de l'échec qu'il a subi aux élections cantonales, recourt aujourd'hui au vieux procédé des manipulations de scrutin et de circonscriptions. La nouvelle loi électorale, applicable dans les grandes villes, répond en effet à un double objectif : d'une part, elle cherche à contraindre les petits partis de la droite et du centre à cautionner le régime en servant d'appoint à l'U.N.R. ; d'autre part, elle vise à pousser les différentes oppositions, celle des forces populaires mais aussi celle de l'extrême droite, à s'amalgamer pour conclure un accord tactique et purement défensif que les gaullistes pourraient aisément dénoncer comme le ramassis des défenseurs du passé.

A cette manœuvre gouvernementale, la gauche doit répondre par son unité, unité qu'il faut réaliser non seulement pour battre les candidats de l'U.N.R. et de la réaction, mais aussi pour porter des coups décisifs au régime du pouvoir personnel.

Notre parti a toujours préconisé, dès le premier jour, l'union des forces de gauche sur une plate-forme commune ; il constate aujourd'hui que le mode de scrutin en fait une exigence vitale. C'est pourquoi le Comité politique national du P.S.U. a décidé de s'adresser publiquement aux deux partis politiques qui, comme lui, se réclament du socialisme, pour leur proposer de déterminer dès maintenant les objectifs politiques qui nous sont communs, ainsi que les règles d'alliance qui nous permettront de les soumettre ensemble au pays.

En comparant les prises de position récentes de nos partis respectifs, nous constatons qu'il existe une communauté de vues sur de nombreux problèmes et qu'il est donc possible de dégager ensemble les bases d'une « plate-forme municipale » qui comporterait au minimum les objectifs suivants :

a) Abrogation des décrets sur la réforme administrative qui tendent à augmenter les pouvoirs des préfets, agents directs du pouvoir et dégagés de tout contrôle populaire ;

b) Suppression des régimes spéciaux de représentation dans les grandes villes, transformation des récents projets de réorganisation de la région parisienne et

du district par l'instauration du contrôle des assemblées municipales et départementales ;

c) Renforcement du rôle des municipalités, en accord avec les organisations syndicales, à l'égard des entreprises implantées ou désirant s'implanter sur leur territoire ;

d) Reconversion du budget de la force de frappe en priorité sur les services du logement, de l'enseignement et des équipements sanitaires ;

e) Abrogation du récent décret sur les offices d'H.L.M. et réforme des conseils d'administration H.L.M. ; priorité aux constructions d'immeubles locatifs ; municipalisation du sol à bâtir ; réforme des structures des différents services concédés avec participation accrue des usagers et des salariés à leur gestion ;

f) Abrogation des lois Barangé-Debré et application du programme du C.N.A.L. en matière d'enseignement.

**L**E P.S.U. considère cependant que ces éléments de plate-forme, si importants qu'ils soient, ne sauraient répondre seuls aux problèmes posés par l'organisation d'une vie démocratique locale, elle-même solidaire de la construction d'une véritable démocratie en France. A cet égard, notre Parti se félicite des passages de la résolution du XVII<sup>e</sup> Congrès du Parti Communiste qui affirment la nécessité de « favoriser la participation active des millions de Français et Françaises aux affaires publiques... en attribuant aux travailleurs et à leurs organisations un pouvoir de contrôle et de gestion dans le domaine économique et social ». Il constate d'autre part que les colloques socialistes ont posé dans les mêmes termes le problème de la démocratie économique et aboutissent à des conclusions identiques.

La campagne électorale doit donc faire ressortir dans quelles conditions et par quels moyens la démocratie communale pourra être effectivement réalisée, comment la participation réelle de la population à la gestion des affaires locales pourra s'effectuer. Une telle préoccupation donnera à la bataille menée en commun un caractère offensif ; elle permettra de poser, à partir de cet échelon de base qu'est la commune ou le quartier, les fondements de la démocratie

socialiste que nous voulons instaurer en France.

Il reste que ces problèmes ne pourront pas recevoir de réponse sérieuse et durable dans le cadre du régime gaulliste. A l'occasion des élections municipales, les forces de l'opposition de gauche doivent donc réaffirmer leur volonté de le renverser et se préparer ensemble à assumer les responsabilités de sa succession. En consolidant le mouvement d'unité qui se développe depuis plusieurs mois, notamment pour le soutien des revendications sociales des travailleurs, nous pourrions susciter le rassemblement des énergies populaires et donner à la lutte contre le régime une impulsion décisive.

C'est pourquoi le P.S.U. attache une très grande importance à la coalition chargée de défendre un tel programme ; il souhaite que, sur la base de la plate-forme esquissée ci-dessus, les listes d'union constituées par les organisations se réclamant du socialisme, s'élargissent à tous ceux qui sont prêts à lutter pour la réalisation de cette plate-forme commune ; il estime indispensable qu'un effort particulier soit tenté pour associer aux équipes municipales nouvelles des militants des organisations syndicales, des représentants des mouvements de jeunes, des associations sociales ou culturelles. En revanche, le P.S.U. ne peut que condamner toute entente des partis de gauche avec les forces réactionnaires (C.N.I., Centre Républicain, M.R.P.) que des rivalités de clans et non pas une opposition de programme séparent de l'U.N.R. Si de telles coalitions immorales devaient être conclues à nouveau, elles ne pourraient offrir aucune perspective, démobiliseraient les électeurs et feraient en fin de compte le jeu du gaullisme.

Il nous semble qu'un accord pourrait dès maintenant être conclu sur ces bases, à l'échelon national, entre les partis se réclamant du socialisme. Ainsi pourraient être mobilisées contre le régime des forces que la désunion de la Gauche laisse encore inactives ; ainsi, la bataille des municipales et, par la suite, celle des élections présidentielles pourraient marquer l'occasion d'une situation politique nouvelle.

C'est pourquoi le Bureau national du P.S.U. souhaite rencontrer le P.C. et la S.F.I.O. dans les plus brefs délais, soit au cours d'une réunion commune aux trois organisations, ce qui nous semblerait de beaucoup la meilleure méthode, soit au cours de réunions distinctes.